



### Procès verbal Conseil Municipal du 22 mars 2019

Présents : LAINE-HUGENSCHMITT Nathalie, GABLE Thierry, BALLY Pascal, MOREL Jean-Christophe, Gérard DONATI (Arrivée à 19h06), Nora KEBAILI (Arrivée à 19h42), LAINE-HUGENSCHMITT Angélique, Thierry MOLITOR, SURLEAU Cindy

Absents excusés : ALBRIEUX Astrid (Donne pouvoir à LAINE-HUGENSCHMITT Angélique), SIBLOT Hayette (Donne pouvoir à LAINE-HUGENSCHMITT Nathalie)

#### Le Conseil Municipal

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h06

Selon l'article L.2121-15 du CGCT, nous sommes dans l'obligation de désigner, parmi les conseillers municipaux, une secrétaire en début de séance.

Madame Le Maire demande s'il y a des élus volontaires : Madame LAINE-HUGENSCHMITT Angélique,

La secrétaire de séance est Madame LAINE-HUGENSCHMITT Angélique.

Madame Le Maire rappelle l'article L2121-16 du code général des collectivités territoriales que Le Maire a seul la police de l'assemblée et qu'il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre public. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès verbal et le Procureur de la République est immédiatement saisi.

**De plus, il est interdit d'enregistrer la séance du Conseil Municipal à des fins de troubler l'ordre public. Le public est prévenu.**

**En raison du plan Vigipirate la porte de la salle des fêtes devrait être fermée, mais en raison de l'importance de la présence du public, elle restera ouverte.**

**Le président de l'Association des Ours attentifs a demandé par courrier en date du 12 mars si le public pouvait poser de la question.**

L'article L. 2121-19 du code général des collectivités territoriales dispose que « les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. »

Il n'est donc pas possible au public de poser des questions. Je rappelle ici, que le Conseil Municipal est consacré à la approbation des comptes de la commune par l'équipe municipale, il n'est donc pas judicieux de le faire, d'autant plus que les leaders des Ours attentifs mettent en cause notre bonne foi.

Par contre, lorsque le percepteur viendra à ma traditionnelle demande, dans un prochain Conseil Municipal présenter l'analyse financière 2018, il sera plus à même de répondre aux questions de nos administrés. Je dis bien de nos Administrés et pas celles des leaders des Ours attentifs qui ont déjà eus leurs réponses avec de nombreux rendez vous chez le percepteur et qui tournent leurs questions en boucle depuis plusieurs années. Mais qui curieusement ne viennent pas quand nous les invitons au près du percepteur. Vous pouvez d'ores et déjà déposer vos questions au secrétariat de mairie en main propre, par courrier ou

par mail. Ces questions seront envoyées à Monsieur Le Percepteur afin qu'il y réponde dans son exposé.

De plus, Monsieur Le Président des Ours attentifs n'a pas compris le sens de mon invitation, je rappelle ici que cette séance du conseil Municipal est consacrée principalement au vote des comptes administratifs 2018, c'est à dire les bilans et les résultats, et des votes des budgets primitifs 2019, c'est à dire le prévisionnel de l'année.

Il n'a pas compris non plus le sens de mon invitation, qui n'était pas une invitation personnelle car je sais bien qu'il est toujours présent aux séances du Conseil Municipal avec ses leaders de l'association qui se reconnaîtront, mais bien une invitation à tous ses membres, qu'il prétend très nombreux, afin que je puisse répondre aux attaques du dernier tract de janvier 2019. J'y reviendrai en préambule de ce Conseil et dans le point urbanisme au sujet du dossier du lotissement des Ramblas et non de la SED qui n'existe plus depuis quelques années déjà. Il serait bien qu'à l'avenir les bons termes soient utilisés afin qu'il n'y ait pas de confusion dans la tête de nos habitants. Cette erreur d'appellation montre à quel point, il y a une méconnaissance du dossier et de son évolution.

### Ordre du jour

**Présentation du bilan annuel 2018 de l'association Sésame autisme et subvention annuelle de fonctionnement dans le cadre d'une convention d'objectif et de moyen 2019**

**Présentation du bilan annuel 2018 des Francas du Doubs et subvention annuelle de fonctionnement dans le cadre d'une convention d'objectif et de moyen 2019**

**Préambule en réponses aux attaques des leaders des ours attentifs sur les finances de la commune**

#### **1) Finances**

- a. **Présentation du compte administratif du budget CCAS 2018**
- b. **Présentation du compte de gestion du budget CCAS 2018**
- c. **Affectation du résultat CCAS sur 2019**
- d. **Présentation du budget primitif CCAS 2019**
- e. **Présentation du compte administratif des Ramblas 2018**
- f. **Présentation du compte de gestion des Ramblas 2018**
- g. **Affectation du résultat budget des Ramblas sur 2019**
- h. **Présentation du budget primitif des Ramblas 2019**
- i. **Présentation du compte administratif du budget Communal 2018**
- j. **Présentation du compte de gestion du budget Communal 2018**
- k. **Affectation du résultat du Budget Communal sur 2019**
- l. **Vote des trois taxes 2019**
- m. **Vote des subventions 2019**
- n. **Présentation du Budget primitif Communal 2019**

#### **2) Urbanisme**

- a. **Point sur le dossier du Lotissement des Ramblas en réponses aux attaques des leaders des Ours attentifs**
- b. **Procédure d'assistance à études, maîtrise d'ouvrage, commercial lotissement des Ramblas**
- c. **Vente de parcelles**
- d. **Echanges de parcelles**
- e. **Consultation projet Evolity 2019**

### 3) Culture

- a. **Camping provisoire des Pouges 2019**
- b. **Fête foraine 2019**
- c. **Demandes de salles et conventions**

### 4) Divers (RAS)

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations sur le procès verbal du Conseil Municipal du 03 janvier 2019.

Les élus passent au vote,

Pour : 9          Contre : 0          Abstention : 0

Avant cet ordre du jour et comme chaque année, je vous propose d'écouter le bilan annuel de notre partenariat avec l'association Sésame Autisme et la proposition de subvention allouée pour l'année 2019 dans le cadre d'une convention d'objectif et de moyen. Il en sera de même pour notre partenariat avec les Francas du Doubs dans le cadre du périscolaire.

#### **Présentation du bilan annuel 2018 de l'association Sésame autisme et subvention annuelle de fonctionnement dans le cadre d'une convention d'objectif et de moyen 2019**

Madame Le Maire donne la parole à la personne encadrante et aux résidents de l'association.

« La maison de Sésame de Bethoncourt est toujours très heureuse de faire partie des partenaires du village d'Arbouans. »

Rapport d'activités 2018 :

- Vidages des poubelles communales une fois par semaine, considérée pour les résidents comme une activité citoyenne. Ils passent du statut d'aider au statut d'aidant. Ils sont 5 à venir régulièrement.
- Restauration des Ours en bois « Malades »
- Deux repas pris en commun, un à la maison de Sésame et un en salle polyvalente en juin dernier.

Projet 2019 :

- Poursuite du vidage des poubelles communales
- Réalisation de nouveaux Ours pour les 4 entrées de commune

En conclusion, les jeunes ont toujours un immense plaisir de travailler pour la commune. Les résidents et les encadrants remercient la commune pour la confiance accordée. Ils souhaitent poursuivre ce partenariat.

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Madame Le Maire demande aux élus de se positionner pour 2019, dans le point vote des subventions, au regard des activités 2019 proposées, sachant qu'une subvention annuelle de 500 € avait été attribuée, l'année dernière.

Madame Le Maire rappelle que l'année dernière, nous avons émis l'idée de mettre en place une association de sauvegarde des abeilles sur la commune, c'est un projet qui peut trouver sa place dans notre village, à méditer.

## **Présentation du bilan annuel 2018 des Francas du Doubs et subvention annuelle de fonctionnement dans le cadre d'une convention d'objectif et de moyen 2019**

Madame Le Maire remercie Fatima MOSSAINA et toute son équipe pour son implication depuis 15 années à la tête de notre structure. Elle lui laisse la parole pour présenter le bilan d'activité 2018 et présenter aux élus le budget 2019.

Le collectif d'encadrement à plusieurs années d'expérience, c'est une bonne équipe renforcée par Madame Hélène ZOBRIST sur la restauration scolaire et sur l'animation une semaine à chaque vacance.

Un nombre important d'enfants extérieurs à la commune qui permet de maintenir les effectifs scolaires entre 80 et 100 enfants. Cette politique est appliquée depuis 2008 afin de préserver 4 classes en cours double (Rappel seuil de fermeture 72 élèves).

Des activités riches et variées tout au long de l'année aux enfants exposés aux élus.

Fréquentation journée scolaire entre 75 et 79 enfants, dont 67 en moyenne à la restauration scolaire. Hausses des effectifs sur les périodes de vacances par rapport à l'année dernière.

Action jeune encadrée par Thomas, 11 à 14 jeunes inscrits toutes l'année.

Madame Aurélie LOLLIER expose le budget 2019.

Les tarifs des prestations ont été retravaillés pour la rentrée 2018.

Madame Hélène ZOBRIST intervient pour 11h00 de son temps de travail au périscolaire, depuis septembre 2018 après avoir validé son BAFA en juillet.

A noter que le rapport financier 2018 présente un excédent de 5 098,04 €.

Le budget 2019 a été présenté en DOB aux élus avec un avis favorable à 72 000 €. Mais à la dernière commission enfance jeunesse, les membres parents de la commission enfance jeunesse à la majorité, nous ont demandé de revoir deux prestations :

- Ouvrir un accueil périscolaire matin et soir pendant les vacances sur le fonctionnement des horaires de périodes scolaires, le surcoût pour la collectivité est de 2 151.6 €. Soit un budget à 72 368 €
- Ouvrir une semaine supplémentaire sur chaque période de petites vacances (soit 15 journées), le surcoût pour la collectivité porterait le budget à 76 269 €

Il semble juste à Madame Le Maire d'accéder à la première proposition car elle n'engendre quasi pas de coût supplémentaire par rapport à l'année dernière. Cette prestation, si elle est acceptée par les élus, pourrait se mettre en place aux prochaines vacances. La deuxième proposition est beaucoup plus lourde financièrement, Madame Le Maire propose d'en débattre pour les vacances d'automne.

Madame Le Maire demande aux élus de donner leur avis sur ces deux propositions. Les élus sont favorables à la première proposition. La deuxième sera étudiée ultérieurement.

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Madame Nora KEBAILLI avait demandé l'année dernière s'il est possible de valoriser le bien mobilier dans le budget des Francas. La réponse apportée est négative. La valorisation se fait déjà chaque année, dans le contrat enfance jeunesse avec la CAF.

\*\*\*\*\*

### **Préambule en réponses aux attaques des leaders des Ours attentifs sur les finances de la commune**

« Chers élus, si j'ai insisté pour que le public soit le plus nombreux possible ce soir, à cette séance de Conseil Municipal, c'est parce que nous avons été dernièrement destinataire, comme nos habitants, d'un tract diffamatoire des leaders des Ours attentifs.

Ce tract met à bas notre manière de gérer la commune sur deux points les finances et le projet de lotissement des Ramblas. Je signale au passage que ces deux points sont abordés pour 2016 et 2017. Je rappelle aux leaders des Ours attentifs avec ironie, que nous sommes en 2019. Et puisqu'ils veulent jouer à cela, je vais volontairement remonter à 2008 lorsqu'ils étaient dans l'exécutif de l'équipe municipale. Mais je pourrais encore remonter plus loin jusqu'en 2001. Je signale aussi, chers élus, reprenez tous les tracts de cette association et vous constaterez vous même que c'est toujours ces deux dossiers qui sont « Maltraités » dans un état d'esprit extrêmement négatif, mais aussi un esprit critique gratuit et sans argument solide comme d'habitude. Les leaders des Ours attentifs n'ont que ces deux sujets en tête : les finances et le dossier de la SED. Concernant « la SED », je vois qu'ils sont en retard de quelques années, car depuis 4 ans « la SED » a laissé place à l'appellation : « Lotissement des Ramblas ».

À travers ce dernier tract, je suis encore plus trainée dans la boue, et avec moi, les élus de l'équipe municipale en place, en faisant croire à nos habitants « qu'Attention ! Le village est en danger ».

Ce sont des propos que je considère très graves, et de ce fait, je ne peux laisser ce tract sans réponse au nom de chacun d'entre nous. Ce droit de réponse est donc incontournable pour nous défendre au près de tous nos administrés. De plus, il est possible qu'un recours juridique soit engagé une fois de plus contre le Président des Ours attentif, seul signataire connu de ce tract, puisque les autres leaders n'ont pas le courage de se nommer et de signer leur document.

Ces façons de procéder de manière volontaire et répétitive est absolument intolérable, depuis 2008 mais surtout depuis qu'ils ont quitté l'équipe municipale en 2013 et 2014.

Ces personnes m'ont toujours prise pour une demeurée et avec moi les élus de cette équipe, mais aussi les élus d'équipe précédente. À lire leur propos, ils sous entendent qu'ils ont la science infuse au travers de leurs tracts, alors qu'ils ont été incapable et qu'ils sont incapables de gérer une commune. Et je n'ai pas peur de le dire haut et fort avec des preuves.

### **Alors, j'ai souhaité que Le Président, ses leaders et tous leurs membres de leur association soient invités de ce soir par courrier RAR, afin d'écouter cette séance du Conseil Municipal.**

**Qu'elle fut ma surprise de voir si peu de personnes à notre invitation. 7 personnes dont 4 leaders des Ours attentifs. Où sont les autres, les soi-disant très nombreux adhérents. Je constate que nous avons fait l'effort d'ouvrir ce Conseil Municipal en toute transparence, d'organiser la salle des fêtes en conséquence pour finalement que la présence de 7 personnes. Mensonge sur le nombre adhérents ou désintérêt de nos administrés car ils nous font confiance. La question se pose là. Personnellement je dirais les deux.**

Ce dernier tract indigeste critiqué par de nombreux administrés qui nous soutiennent, a été pour moi celui de trop. En effet, à un an de notre fin de mandat, de tout ce que nous avons déjà subit et

encaissé de ces individus, c'est celui qui m'a fait sortir du silence que j'ai trop longtemps contenu en supportant toutes ses nombreuses attaques depuis 2008.

Cet acharnement qui s'amplifie à chaque nouveau tract sur moi devient malsain, d'autant plus que ces personnes disent de ne pas vouloir présenter une liste aux prochaines élections municipales. À ce sujet, j'attends de voir.

De ce fait, beaucoup d'administrés comme nous, ne comprennent pas le pourquoi et quel intérêt d'une telle diffamation, contre un Maire qui ne se présente pas. Du jamais vu, une spécificité à Arbouans ?

En tout cas personnellement je n'ai pas fini de m'exprimer et de me défendre, de défendre nos élus et tout ce que nous avons fait pour le village.

Alors me direz vous pourquoi s'acharner ainsi sur moi, pourquoi une telle haine viscérale personnelle, pourquoi un tel harcèlement moral, que je subis depuis plusieurs années ? De l'homophobie ?

Comme beaucoup d'administrés je me pose des questions. Certains me disent que cela à toujours été comme cela à ARBOUANS, contre mon prédécesseur et celui d'avant. D'autres disent que c'est toujours les mêmes personnes depuis des années qui recréent ce climat de délation et de tension.

Dans tous les cas, que ce soit de l'homophobie ou du harcèlement moral, ces actes sont punissables par la loi.

Je rappelle ici que j'ai déjà eu avec cette association :

- un dépôt de plainte pour lettre de corbeau
- un dépôt de plainte pour intrusion et prise de photo dans une propriété privée
- un dépôt de plainte contre le Président pour agression physique et morale devant témoin alors que je courrais tranquillement sur la piste cyclable
- un recours au tribunal contre le Président de l'association que la commune a gagné suite à une demande refusée de participer aux commissions urbanisme.
- un recours gracieux contre la modification du PLU que nous avons aussi gagné.

Comme beaucoup administrés, j'aimerais savoir quand l'Etat, quand la police va-t-elle punir ces individus qui continuent encore et encore à saper le travail de l'équipe municipale, dont les conseillers sont comme moi des personnes volontaires et serviables, qui donne de leur temps pour faire avancer le village, pendant que d'autres nous empêchent d'avancer souvent hors la loi.

Aussi, il me tarde de connaître la suite de l'histoire après mon départ, en mars 2020. Seule cette histoire nous révélera, si cet acharnement continue ou pas contre l'équipe suivante ou si cette association prendra fin avec moi.

En tout cas j'y veillerai particulièrement d'où je serai et je n'hésiterai pas à saisir la justice si besoin.

Dans le cas inverse, je plains mon successeur et sa nouvelle équipe, si il y en a une, sachant le sort qui leur est réservé par ses individus impunis depuis des années. Il faut bien se le dire les candidatures ne se bousculent pas aujourd'hui.

Comme vous pouvez le remarquer, il n'y a que les leaders des Ours attentifs qui se manifestent dans les boîtes aux lettres et qui s'activent sur le terrain, à un an des élections municipales. Hasard ou juste réalisme d'une poignée d'individu.

Avez-vous vu d'autres tracts, avez-vous vu des candidats ? Personnellement, j'en ai vu aucun et pourtant on attend ici et là des rumeurs. Mais quand il s'agit de prendre les choses en mains, il n'y a plus personne et ce vide volontaire crée par les leaders des Ours attentifs est leur matrice de demain, à méditer.

Je rappelle ici à nos élus et à nos habitants, que les leaders des Ours attentifs ont été élus pour certains depuis 2001, mais pour certains aussi dans l'exécutif de 2008 à 2013.

Croyez-moi, les finances de la commune se portent beaucoup mieux depuis qu'ils ne sont plus là, car ils n'ont pas été les derniers à faire des dépenses inutiles, voir bien souvent les premiers. Je vous en apporterai la preuve ce soir. Et si besoin je donnerai plus de détail dans un prochain Conseil Municipal sur des dépenses de fonctionnement et d'investissement précises.

Aujourd'hui, nous avons rattrapé leurs erreurs du passé, et je peux vous affirmer que nos finances sont saines. Tout cela je vous le montrerai dans mon exposé.

Je vous informe que les budgets primitifs 2019 qui vont vous être présentés ce soir, sont les derniers du mandat et mes derniers en tant que Maire. La nouvelle équipe municipale se chargera de préparer les budgets primitifs 2020.

À ce sujet, je tiens personnellement à ce que les Comptes administratifs (CA) 2019, soit adoptés avant mon départ et que le percepteur vienne présenter l'analyse financière 2019, avant mon départ. En toute sincérité, c'est mon souhait le plus cher, afin de vous prouver ma bonne gestion et la bonne gestion des élus en place, qui pourront partir en toute quiétude.

Je signale au passage que ce ne fut pas le cas à mon arrivée à la tête de la commune en 2008 avec la découverte d'un bon nombre de surprises financières, cela aussi je pourrais si besoin le prouver dans un prochain Conseil Municipal. Et les élus leaders des Ours attentifs qui étaient dans l'exécutif à l'époque, n'ont jamais parlé de faire un audit de mon prédécesseur, ni m'ont aidé d'ailleurs à monter le premier budget car ils n'y connaissaient rien, me laissant me débrouiller toute seule. Heureusement qu'à cette époque j'ai pu me faire aider par un ancien Maire du village qui lui aussi a souffert de harcèlement moral de la part de quelques individus du village. Comme par hasard l'histoire se répète.

En tout cas, je le remercie pour son aide à l'époque sur ce dossier finance et sur l'histoire du village qu'il m'a transmis. Je me souviens d'ailleurs que les leaders des Ours attentifs qui étaient dans l'exécutif n'avaient pas du tout apprécié ce rapprochement, car évidemment, ils perdaient à ce moment le pouvoir sur moi. Je me souviens aussi d'avoir été m'informé auprès de l'ancien Maire, car le Président des Ours attentifs alors adjoint à l'urbanisme était incapable d'instruire des permis de construire en tant qu'adjoint par la DDT (3 mois en tout, cet adjoint prenait à lui tout seul 6 semaines), ce qui m'a valu quelques remontées de bretelles des services de l'État. Bref, j'aurais encore beaucoup de choses à dire sur les leaders des Ours attentifs quand ils étaient dans l'équipe municipale, y compris comment ils sont arrivés dans mon équipe et comment ils ont occupé les postes d'adjoint. Mais je vais m'arrêter là car ce n'est pas l'objet de ce soir. Ceci dit à bien y réfléchir, je pense que je pourrais écrire un livre et ce n'est pas dit que je ne le fasse pas, tellement j'ai à dire.

En conclusion de cette petite introduction, je ne tenais à vous donner un contexte historique et actuel de la situation avant d'aborder le vif du sujet : les budgets. Et surtout je tenais à ce que tout

soit consigné dans le procès verbal du Conseil Municipal pour information à nos administrés, aux services de l'État et qu'une synthèse soit faite dans la prochaine lettre d'information.

Tout d'abord, je vais rappeler la procédure de montage du budget primitif et sa réalisation (compte administratif). Un peu de pédagogie pour recadrer le sujet.

La commune a trois comptes administratifs (CA) qui doivent être conforme avec les comptes de gestion du percepteur au centime près :

- Le CA du CCAS (Validé par le percepteur, présenté aux élus au DOB et aux membres du CCAS)
- Le CA des Ramblas (Validé par le percepteur et présenté aux élus)
- Le CA communal (Validé par le percepteur et présenté aux élus)

La commune a trois budgets primitifs:

- Le budget CCAS (Vu avec les membres du CCAS, les élus et le percepteur)
- Le budget des Ramblas (Vu le percepteur principalement puis les élus)
- Le budget communal (Vu avec les élus et validé par le percepteur)

Depuis quelques années en février, j'organise avec les élus un débat sur les orientations budgétaires (DOB).

Il faut savoir que d'une part que cette étape n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants, d'autre part que seulement 32 pourcent des communes en France l'organise. Ce débat qui se doit d'avoir lieu deux mois avant maximum le vote du budget, expose dans un premier temps, le bilan de l'année écoulée ce qui correspond au compte administratif (CA). Ce dernier doit être voté avant le premier juin de l'année N+1 et doit être conforme avec le compte de gestion du percepteur au centime prêt.

Dans un deuxième temps, la préparation du budget primitif (BP) à partir du contexte national et local, du projet de loi de finance nationale, en posant les recettes attendues en fonctionnement, en plaçant les dépenses obligatoires de la commune, en prenant une position sur l'augmentation ou pas des impôts directs, et en fonction de ce qui reste ou pas financièrement, prend des orientations sur des projets d'investissement qui sont en lien avec le programme de campagne.

Ensuite, je prends rendez-vous avec le percepteur, je lui indique les propositions des élus et nous montons ensemble le budget de la commune que je rentre ensuite dans le logiciel Magnus du secrétariat. À noter que ce n'est pas mon rôle de Maire de le faire et qu'il faudra bien l'année prochaine que quelqu'un s'y colle.

Dans la foulée, j'invite les élus, depuis que je suis Maire à participer à une journée de formation de la mise en place d'un budget, organisée par l'association des Maires du Doubs, qui permet à la fois de comprendre les rouages d'un budget communal, mais aussi nous informe sur les nouveautés annuelles par rapport à la loi de finance. Entre parenthèse, aucun des leaders des Ours attentifs n'a pas participé à ces journées de formation lorsqu'ils étaient élus et dans l'exécutif, mais selon leur dire ils connaissent tout d'un budget communal. Je remercie au passage, les élus qui viennent chaque année avec moi à cette formation.

Le budget primitif étant prêt, il est alors exposé à l'ensemble des élus en séance de Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année pour approbation. Il est ensuite envoyé au contrôle de légalité avant le 30 avril de l'année. Le contrôle de légalité émet si besoin des observations et des corrections sont si besoins réalisés au Conseil Municipal suivant.



Ensuite à ma demande et ce depuis 2011, pour être en toute transparence, je demande au percepteur de venir présenter aux élus l'analyse financière de l'année écoulée, cette décision est personnelle et non obligatoire.

À noter que depuis deux ans à cause des attaques des leaders des Ours attentifs, le percepteur vient présenter cette analyse en Conseil Municipal, suite à un tract de 2016. Ce cadre relève du choix de l'État pour que Monsieur Le Percepteur puisse intervenir en toute sérénité. À cause de qui ? Des leaders des Ours attentifs.

Je vous invite d'ailleurs, à venir à cette présentation de l'analyse financière 2018, afin de vous rendre compte par vous même du bilan 2018 (CA), qui vous sera présenté ce soir par le premier adjoint car le Maire n'a pas le droit de le faire.

J'estime que chaque personne a l'intelligence en elle pour comprendre les chiffres et qu'elle n'a pas besoin d'un groupe d'individu qui se croit au dessus des autres pour faire un compte rendu interprété, déformé, et loin de la réalité.

Ainsi, comme vous pouvez l'observer, cette longue procédure qui prend six mois de l'année, est en toute clarté avec l'équipe municipale et en toute clarté pour nos administrés. Les leaders des Ours attentifs laissent entendre ici et là que je décide tout toute seule et que les élus sont au courant de rien. Je dis que c'est un pur mensonge. Il en est de même d'ailleurs pour tous les dossiers, qui sont présentés en séance de Conseil Municipal. En effet, tous les dossiers sont préparés et étudiés en commission par les élus qui sont tous invités à étudier et à réfléchir en toute conscience.

Je reviens sur le contrôle de légalité des comptes de la commune, pour porter à votre connaissance les 5 cas où le Préfet, suite au contrôle de légalité, saisit la chambre générale des comptes :

- si le budget primitif n'est pas adopté à la date fixée
- si le compte administratif n'est pas voté à la date fixée
- si le budget n'a pas été voté à l'équilibre réel
- si le compte administratif fait apparaître un déficit égal ou supérieur à 10% des recettes de fonctionnement\*\*
- si une dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget\*\* (Article L2321-2 du CGCT)

Tout cela pour vous dire que la commune depuis que je suis élue, n'a jamais eu un compte administratif faisant apparaître un déficit égal ou supérieur à 10 % des recettes de fonctionnement. Où est alors le village en danger ?

Depuis que je suis Maire, nous n'avons jamais été saisis par la chambre générale des comptes. Où est alors « le village en danger » ?

Ainsi, vous affirmez à nos administrés dans un tract que « le village est en danger » est un mensonge, purement diffamatoire et une affirmation grave, car là nous parlons d'argent de la commune, c'est à dire de l'argent des contribuables.

Alors encore un peu de pédagogie pour que vous compreniez bien les rouages d'un budget qui est en nomenclature M14 pour les puristes.

Tout d'abord dans sa composition :

(Explication du tableau 2 vidéo : voir Le budget primitif sur [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr))

Les dépenses et les recettes de chaque section sont classées en chapitre, qui elles même sont déclinées en article.

La loi impose qu'un budget primitif se vote et s'approuve par section, par chapitre en recettes et en dépenses. Il en est de même pour le compte administratif (CA).

(Explication du tableau 3 vidéo : voir Le budget primitif sur [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr))

Un mot sur le chapitre 74 les dotations d'État forfaitaire (DGF)

Année	Montant DGF
2008	116 347 €
2009	109 156 €
2010	106 829 €
2011	105 346 €
2012	105 000 €
2013	100 907 €
2014	100 908 €
2015	77 308 €
2016	62 604 €
2017	50 864 €
2018	44 392 €
2019	40 000 €

Depuis que je suis Maire la baisse des dotations de l'État a été constante et surtout depuis 2014, c'est une somme cumulée entre **2008 et 2018 de 301 659 €** que la commune n'a pas perçue. Il a donc fallu se réorganiser pour faire en fonction de cette baisse et il faudra faire dans un futur proche sans cette DGF.

Un mot sur les contributions directes augmentées par deux fois au cours de ce mandat, mais stabilisées sur la part communale pour 2019 et qui aurait d'après les leaders des Ours attentifs compensé la baisse de dotation d'État (Voir leur tract).

Année	Montant des contributions directes réalisées
2006	264 680 €
2007	266 464 €
2008	276 467 €
2009	280 628 €
2010	285 656 €
2011	292 426 €
2012	297 871 €
2013	319 308 €
2014	321 527 €
2015	333 796 €
2016	336 314 € (+2 518 €)
2017	359 643 € (+23 329€)
2018	358 905 €
2019	363 519 € (Attendu)*

Baisse de dotation d'État en cumulé sur 10 ans : **301 659 €**

Augmentation des impôts en cumulé sur 10 ans : **54 212 €**

Ils sembleraient que chez les leaders des Ours attentifs, ces deux chiffres soient équivalents (Voir tract). Excusez-moi, mais depuis quand en Mathématiques ces deux chiffres sont identiques.

Comme vous pouvez le constater la diminution de la dotation d'État est loin d'avoir été compensée par l'augmentation par deux fois des taux des taxes, par l'équipe municipale en place. Cette affirmation a été confirmée par Le Percepteur lors de notre entrevue du 5 février, j'aurais voulu que les leaders des Ours attentifs entendent ses propos.

Comment les leaders des Ours attentifs peuvent-ils alors affirmer de tel propos ? C'est une grave erreur d'appréciation, je dis ici même que c'est scandaleux.

Quand à la petite remarque extrêmement mesquine des leaders des Ours attentifs sur le fait, que nous aurions dit dans notre programme de campagne de 2008, que nous n'augmenterions pas les impôts, c'est faux. En effet, il était prévisible qu'avec les baisses de dotations de l'État, il fallait augmenter les taux des contributions et je le redis ici, ce n'est pas fini, quelque soit la future équipe municipale.



**Je dis ici, attention, il est important aussi de constater que ne pas augmenter les impôts c'est perdre des finances, car chaque année le produit attendu ne se réalise pas dans sa totalité et à tendance à baisser.**

Un mot sur les charges à caractère général, qui sont d'une moyenne nationale de 30% des dépenses de fonctionnement, selon Mr Remy CLOUET, consultant des communes pour la mise ne place d'un budget communal.

Année	Charges à caractère général	Dépenses de fonctionnement	%
2006	140 708	446 185	31.53
2007	133 988	465 722	28.76
2008	169 168	523 521	32.31
2009	223 919	606 810	36.90
2010	203 351	599 088	33.94
2011	203 664	592 104	34.43
2012	194 091	603 935	32.13
2013	195 907	638 381	30.68
2014*	345 147	663 331	52.2
2015*	298 829	633 451	47.17
2016*	294 445	733191	40.15
2017*	290 736	583 410	49.83
2018	147 449	481936	30.59

En jaune avec mon prédécesseur

En rouge avec les leaders des Ours attentifs dans l'exécutif

En vert avec l'équipe actuelle

\*Les charges à caractère général en budget de fonctionnement sont plus élevées entre 2014 et 2017, car la subvention des Francas est incluse de dedans.

"Les Ours attentifs compare donc ce qui n'est pas comparable" en page 4 de leur tract de janvier 2019, pour faire une bonne comparaison, il aurait fallu qu'ils insèrent dans leur document en page 7 le tableau des charges de gestion courante où figure la subvention des Francas jusqu'en 2013 et à partir de 2018.

Comme vous pouvez le constater c'est de 2008 à 2012 que les charges à caractère général ont été les plus élevées lorsque les leaders des Ours attentifs étaient dans l'exécutif de la commune. À noter qu'ils ne se sont jamais abstenus, ni qu'ils n'ont jamais voté contre le budget primitif sur le chapitre charges à caractère général, ni le compte administratif lorsqu'ils étaient dans l'équipe municipale.

C'est donc qu'ils approuvaient ces dépenses. Alors pourquoi venir aujourd'hui critiquer notre budget en dépenses de fonctionnement.

Il est donc grave de dire que les couts des charges à caractère général est une spécificité à Arbouans, et que cette équipe dépense plus que la précédente. Et c'est dangereux de laisser croire que le périscolaire serait à supprimer. Il faut bien dire que c'est possible car les leaders des Ours attentifs et son Président en tête à toujours été contre ce projet.

Un mot sur les autres charges de gestion courante et les subventions aux associations article 6574.

Année	Autres charges de gestion courante	Indemnités des élus	Subvention aux associations
2006*	99 747	40 850	44 383
2007*	107 463	39 451	57 027
2008*	90 434	40 125	47 229
2009*	132 306	45 170	83 586
2010*	156 777	49 601	88 808
2011*	166 847	49 729	115 340
2012*	172 835	49 727	106 038
2013*	173 172	47 046	110 623
2014	51 276	30 735	6 307
2015	46 404	22 153	6 029
2016	31 124	21 661	3 415
2017	33 870	21 823	3 645
2018*	103 469	21 900	66 137

En jaune avec mon prédécesseur

En rouge avec les leaders des Ours attentifs dans l'exécutif

En vert avec l'équipe actuelle

Ce tableau appelle plusieurs observations :

- Ce tableau permet de faire le lien avec les charges à caractère général, où l'on peut constater la présence de la subvention aux Francas\* jusqu'en 2013 et sa réapparition en 2018. Et son absence de 2014 à 2017 car cette somme allouée aux Francas était en prestation de service.

- Le chapitre « autres charges de gestion courante » n'a jamais été aussi élevé lorsque les leaders des Ours attentifs étaient dans l'exécutif (En rouge), et **plus particulièrement dans les indemnités des élus qui étaient quasi doublée. Je rappelle qu'en 2008, il y avait 4 adjoints, dont trois adjoints étaient les leaders des Ours attentifs avec un couple.**

Aujourd'hui, ces personnes se permettent de nous dénigrer, alors que nous faisons, Maire, adjoints et conseiller délégué, le même travail que de 2008 à 2014, pour une indemnisation divisée par deux et avec moins d'élus dans l'exécutif. C'est quand même incroyable.

Un mot sur les articles réceptions, fêtes et cérémonies, choix des élus pour nos administrés n'en déplaissent aux leaders des Ours attentifs.

Année	Fêtes et cérémonies	Réceptions	Total
2006	164	5675	5839
2007	106	4993	5099
2008	324	3996	4320
2009	2418	3186	5604
2010	728	4963	5691
2011	36	5807	5843
2012	853	5580	6433
2013	571	4152	4723
2014	2050	3545	5595
2015	1806	6327	8133
2016	2819	3379	6198
2017	4332	3066	7398
2018	3221	2793	6014

En jaune avec mon prédécesseur  
En rouge avec les leaders des Ours attentifs dans l'exécutif  
En vert avec l'équipe actuelle

Comme vous pouvez le constater, les budgets depuis 2006 ont oscillé entre 4700 euros 8100 euros en fonction des années.

À remarquer que les Ours attentifs critiquent le budget 2017 dans l'article réception, il semblerait que celui de 2015 leur a échappé, comme quoi les informations sont triées.

Par ailleurs, je ne comprends pas d'où sort ce chiffre de 32%, 32% de quoi ? (Tract de janvier). En Mathématiques, un pourcentage est un rapport entre deux grandeurs, personnellement je ne vois pas la deuxième.

#### Que contiennent dans le détail les dépenses Fêtes, Cérémonies et Réception depuis 2008

- Accueil des enseignants, personnels, élus depuis 2014
- Un conseil des écoles par an, partagé avec les enseignants et les parents d'élèves
- Goûter de Noël aux écoles (Une boisson et un pain chocolat)
- Cadeaux de Noël aux enfants aux écoles (Chocolat de Noël)
- Cadeaux de départ des élèves de CM2 (Calculatrice et clef USB) depuis 2014
- Fête des Ours avec SACEM et SPRE
- Porte ouverte à la bibliothèque de 2014 à 2017
- Conte de Noël à la bibliothèque de 2014 à 2017
- Fête de la musique (Chorale ABC) depuis 2016
- Visite aux associations du village
- Un bouquet de fleurs par mariage
- Un coffret stylo par mariage jusqu'en 2017
- Cérémonie du 11 novembre
- Vœux du personnel depuis 2014 (Chocolat aux employés)
- Vœux du Maire aux personnalités, partenaires, service et forces vives du village avec diaporama rétrospectif
- Une réunion publique ou de quartier minimum par an
- Deux réunions de référents de quartier par an
- Une fête des voisins
- Une inauguration
- Un repas des élus à l'assemblée des Maires ruraux
- Un repas avec des partenaires

#### En plus en fonction des années :

- Miss ARBOUANS 2014, 2016, 2018
- Accueil des nouveaux arrivants et nouveaux votants 2015 et 2017
- Cérémonie des Champions en 2015
- Prix des maisons fleuries jusqu'en 2016 (Fautes de candidats et non supprimé)
- Prix maison illuminés jusqu'en 2017 (Faute de candidats et non supprimé)
- Soirée théâtre, SACEM et SPRE en 2017
- Soirée sans télé 2018
- Tournoi de boules depuis 2016
- Un repas avec les autistes une année sur deux

La liste n'est pas exhaustive, j'en ai peut-être oublié, le tout pour une somme annuelle entre 6 000 et 8 000 euros.

À noter que le casse-croûte des élus d'une valeur moyenne de 200 euros par Conseil Municipal qui était dépensé sur les deniers de la commune du temps que des leaders des Ours attentifs étaient dans l'exécutif, a été supprimé depuis 2014 pour d'autres événements à destination des nos administrés.

Ainsi, le budget Fêtes, Cérémonies, Réceptions, représente en fait environ 1 % du budget de fonctionnement. Comme dit Le Percepteur c'est « Peanuts ». Il n'y a donc pas de quoi diffamer en affirmant que notre « **Village est en danger** »

À noter qu'avant 2008, les sommes allouées étaient toutes aussi conséquentes avec moins d'événements. De plus, depuis 2014, nous avons rajouté plus d'événements pour nos habitants. Rappelant ici que dans notre programme de campagne de 2014, nous avons pour ambition de « renforcer les liens sociaux dans notre village. » Nous ne faisons pas « la fête » sur le dos des habitants, comme les Ours attentifs le laisseraient entendre et pourraient le faire croire. Encore une fois ces propos diffamants sont graves.

Un mot sur les charges de personnel, qui sont d'une moyenne nationale de 40% à 50%, selon Mr Remy CLOUET, consultant des communes pour la mise place d'un budget communal.

Année	Charges de personnel	Dépenses de fonctionnement	%
2006	199 741	446 185	44.76
2007	210 998	465 722	45.08
2008	198 993	523 521	38.01
2009	197 540	606 810	32.55
2010	219 747	599 088	36.68
2011	213 395	592 104	36.04
2012	215 241	603 935	35.63
2013	195 907	638 381	30.68
2014	245 932	663 331	37.07
2015	260 643	633 451	41.14
2016	255 526	733 191	34.85
2017	223 924	583 410	38.38
2018	216 098* (204 589)	481 936	42.45



En jaune avec mon prédécesseur  
 En rouge avec les leaders des Ours attentifs dans l'exécutif  
 En vert avec l'équipe actuelle

Les charges de personnel restent stables dans le temps, alors que les charges des salaires augmentent et que le personnel coûte plus cher avec l'ancienneté. Néanmoins, nous sommes toujours dans la moyenne nationale. Mais elle était plus élevée qu'avec mon prédécesseur.

Un mot sur le Fond de péréquation intercommunal (FPIC) instauré en 2012 par l'Etat

FPIC	Montant
2012	2226 euros
2013	5276 euros
2014	7920 euros
2015	10 930 euros
2016	16 672 euros
2017	15 069 euros
2018	12 979 euros
2019	15 000 euros

La commune contribue au FPIC (Fond de péréquation intercommunal) car elle est "Riche" entendue comme telle car les bases d'impositions sont élevées. Elle reverse donc une somme annuelle depuis 2012 pour les communes les plus pauvres.

Je ne ferai pas d'autres commentaires ici, sur les dépenses de fonctionnement mais il aurait beaucoup à dire quand les leaders des Ours attentifs étaient dans l'exécutif de la commune, sur différents articles dont ils avaient la gestion.

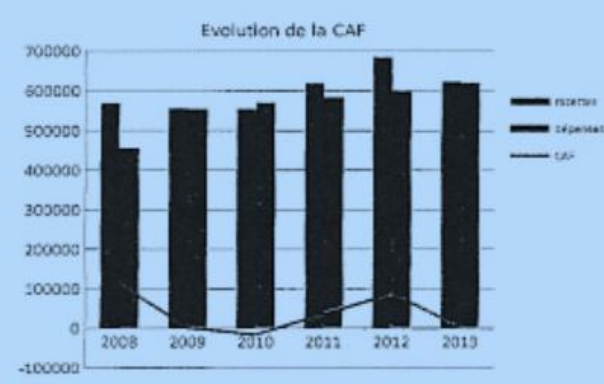
Un mot sur la capacité d'auto financement de la commune de 2008 à 2015

### 1.2) La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

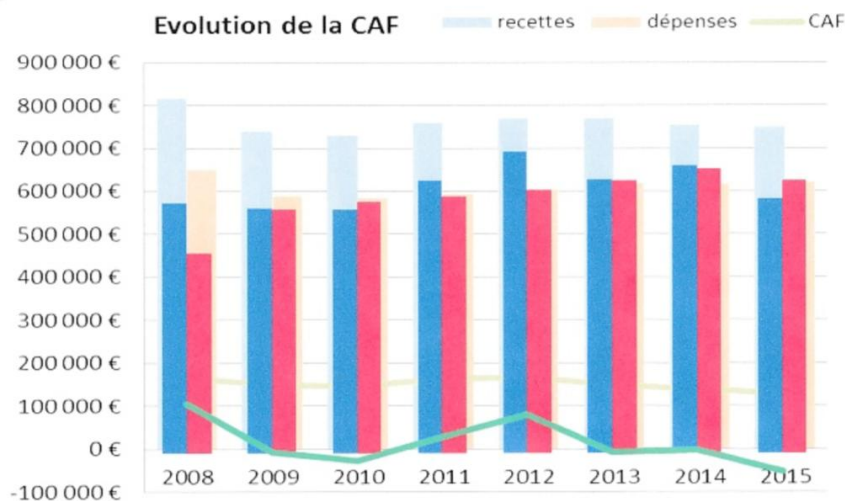
La CAF a connu trois périodes :

- de 2008 à 2010, la hausse des dépenses a provoqué un effondrement de la CAF en raison de la stabilité des recettes;
- en 2011 et 2012, la croissance plus rapide des recettes que celle des dépenses a permis à la commune de retrouver une CAF positive;
- en 2013, la diminution des recettes conjuguée à la poursuite de la hausse des dépenses a généré un nouvel effondrement de la CAF.



Année	Recettes	Dépenses	CAF
2008	550 000	600 000	-45 000
2009	550 000	600 000	-55 000
2010	550 000	610 000	-60 000
2011	620 000	520 000	100 000
2012	680 000	530 000	150 000
2013	620 000	670 000	-50 000

## Arbouans



La capacité d'autofinancement (CAF). C'est à dire la capacité qu'à la commune de générer une fois positionné les dépenses de fonctionnement, un excédent sur le budget de fonctionnement pour pouvoir à minimum rembourser son emprunt. Pour nous, il s'agit du seul et unique prêt de la commune contracté pour la construction du bâtiment périscolaire. Mais aussi dégager un peu de financement pour réaliser des projets d'investissements. Cette CAF qui nous fait défaut depuis plusieurs années, en partie :

- Par des dépenses conséquentes (Voir premier document) de 2008 à 2010, dont certains orchestrés par les leaders des Ours attentifs lorsqu'ils étaient dans l'exécutif et qui n'étaient même pas au programme de campagne.
- Par une baisse de la dotation d'état en 2015, qu'il a fallu compenser en réduisant fortement les dépenses de fonctionnement, puis en augmentant les impôts locaux en 2016 et 2017. Notre première CAF positive se retrouve en 2017 mais pas suffisante et très positive en 2018.

Alors me direz-vous, comment la commune a compensé ce manque de CAF pour financer le prêt du périscolaire avec une annuité de 17 000 euros environ, elle a tout logiquement vendu du patrimoine, lui permettant par la même de baisser ses charges de fonctionnement ou d'éviter de nouveau investissement c'est le cas de l'appartement logeant la bibliothèque (baisse des charges de personnel, baisse des charges de fluides et de réseaux, éviter l'investissement dans un ascenseur pour respecter les normes d'accessibilités obligatoires)."

Un mot sur le patrimoine qui n'est jamais abordé par les leaders des Ours attentifs et qui apparaît au compte de gestion de la commune. Il s'agit de tous les biens que la commune possède.

Un mot sur le patrimoine de la commune qui se serait appauvri, d'après les leaders des Ours attentifs !

Dans le courrier des Ours attentifs de janvier 2019, à la page 3, il est écrit :

« Rappelons que depuis trois ans la commune a cédé une très grande partie de son patrimoine.

Attention toutefois à ne pas appauvrir le village si on vend uniquement pour combler les déficits - voir page suivante). »

Pour votre information, le patrimoine de la commune est chiffré annuellement, cela s'appelle l'actif des biens avec sa valeur à chaque fin d'exercice annuel. Curieusement, les leaders des Ours attentifs n'en parlent jamais ! Action volontaire de leur part ou méconnaissance du sujet ?

Le patrimoine ou actif de la commune en chiffre c'est :

En 2002	2 973 159 €
En 2008	3 058 183 €
En 2018	5 749 590 €

Comme vous pouvez le constater, c'est mon prédécesseur de 2002 à 2007 qui a appauvri le patrimoine de la commune de 39 811 €. Pour ma part, je l'ai augmenté avec les élus fidèles de 2008 à 2017 de 2 233 092 €. C'est à dire quasiment le double. Vous voyez là encore une fois, que les propos des leaders des Ours attentifs sont absolument faux, une fois de plus, nous n'avons pas appauvri notre patrimoine au contraire nous l'avons fortement enrichi. D'ailleurs, il bon de rappeler ici, entre autre, ce que nous avons fait depuis que je suis Maire car ce n'est jamais les leaders des Ours attentifs qui le disent dans leurs courriers.

Nous avons construit une mairie à basse consommation d'énergie avec sa plaque commémorative pour nos combattants morts pour la France. Je rappelle ici que la mairie a été financée par la société d'autoroute et qu'elle a été prévue pour avoir une deuxième vie au cas où la commune était amenée à disparaître (J'aborderai aussi ce sujet dans un autre article).

De plus, nous avons restauré au cœur du village ancien, la fontaine, site historique, qui tombait en ruine avec une menace d'inondation et donc l'obligation de démolition.

Enfin, nous avons créé un bâtiment périscolaire pour accueillir les enfants de l'école sur les temps hors scolaires. En effet, l'accueil des enfants se faisait au patio (Annexe de la salle polyvalente), ce site n'était plus aux normes pour accueillir les enfants. Nous devons soit évoluer ou soit fermer l'accueil périscolaire. La politique menée depuis 2002, dont j'ai été le moteur, pour maintenir 4 classes aux écoles, mais aussi faire venir de jeunes familles que la commune devait se poursuivre dans l'intérêt du village. C'est pour cela que nous devons construire ce bâtiment qui est aussi en basse consommation. Ce bâtiment est un phare depuis 2011 en matière d'accueil périscolaire et nous pouvons en être fiers pour nos enfants. Les leaders des Ours attentifs n'ont jamais eu d'enfants ou n'ont plus d'enfants depuis longtemps, comment peuvent-ils comprendre les besoins des jeunes familles ?

Croyez-moi, ce n'est pas grâce aux leaders des Ours attentifs que ces trois réalisations ont abouti car ils étaient contre ces trois investissements, pour lesquels nous nous sommes battus avec les élus qui m'ont suivi et sans regret. Je reviendrai si besoin, sur la manière dont chaque dossier a été traité et dénigré par les leaders des Ours attentifs. Encore une fois, j'ai passé sous silence des années, l'envers du décor. Aujourd'hui, il faut que les administrés aient accès à ces informations.

Sur le fait que la commune aurait depuis trois ans cédé une très grande partie de son patrimoine. De quel patrimoine parle t-on ? Des terrains en occupation temporaire que certains administrés utilisent à titre gracieux alors que la loi ne le permet pas ? Nous avons tout simplement régularisé des situations anormales. À ce sujet, il reste encore aux Essarts des terrains en occupation temporaire et cette situation devra être régularisée à terme.

De plus comme tout bon gestionnaire nous nous sommes débarrassés de terrains coûteux à entretenir, ou coûteux à rénover (appartement au dessus des écoles) ou coûteux pour mettre aux normes handicapés (bibliothèque) à une époque où la commune par la diminution des dotations d'État. Afin de générer des recettes pour de nouveaux investissements, la commune n'a guère eu le choix pour mettre un WC aux normes PMR, aux écoles ou mettre en basse consommation les lampadaires de rues. Je signale au passage qu'un bon nombre de communes ont choisi la vente de patrimoine. Je ne vois donc pas ce qu'il y a à redire sur ce choix judicieux.

Par ailleurs, nous avons vendu deux parcelles pour permettre deux constructions de maisons d'habitation aux Vignottes, afin d'amener de nouvelles familles sur la commune, du fait de la chute de la population en dessous de mille. À ce sujet, le recensement 2019, vient de se terminer et l'occasion d'un rendez-vous manqué, en saluant encore une fois, les leaders des Ours attentifs pour leur entrave au développement du village sur le lotissement des Ramblas.

Concernant le soit disant prêt de 99 900 euros que la commune aurait contracté, en page 2 du courrier des Ours attentifs, réponse du Percepteur : « La commune n'a contracté aucun prêt long terme en 2017 et 2018.

Les sommes qui sont mentionnées correspondent aux mouvements liés aux lignes de trésorerie:

\* encaissements de 130.000 € en 2015, 19.900 € le 07/03/2016 et 80.000 € le 04/08/2016

\* remboursements de 80.000 € le 26/07/2016, 50.000 € le 07/02/2017, 80.000 € le 26/04/2017, et 19.900 € le 04/05/2017.

Depuis le 04/05/2017, la commune a remboursé les lignes de trésorerie contractées.

Le solde d'emprunt long terme dû par la commune au 31/12/2018 est de 132.575,77 € pour l'acquisition du bâtiment périscolaire jusqu'en août 2025. »

Les propos encore une fois ici des leaders des Ours attentifs sont faux, purement diffamatoires et c'est grave.

Concernant les lignes de trésorerie annuelle, la commune n'ayant plus de fond de roulement de 2012, elle utilise depuis, ce procédé tout à fait légal comme beaucoup de commune, car il permet de faire la jonction entre les dépenses et les recettes sur une année.

Je rappelle que les leaders des Ours attentifs qui étaient pour certains adjoints avec moi dans l'équipe municipale, ont approuvé cette manière d'opérer. Alors pourquoi viennent ils critiqués alors que c'est de leur faute si la commune n'a plus de fond de roulement depuis 2008.

Pourquoi me direz-vous, la commune n'a plus de fond de roulement depuis 2008, parce que d'une part les élus en place dont certains leaders des Ours attentifs qui étaient adjoints, ont généré des dépenses d'investissement non prévu au programme de campagne de 2008, comme par exemple entre autres, l'achat d'un tracteur et l'aménagement des quilles rue du château d'eau. Et vous pouvez retrouver ces sommes au tableau 9 de la page 7 du courrier des Ours attentifs, dépenses d'équipement 2008 et 2009.

Mais aussi parce que mon prédécesseur qui était banquier, lui préférait réaliser des petits emprunts pour financer de l'investissement, voir tableau 10 page 7 du courrier des leaders des Ours attentifs, et garder un fond de roulement annuel. Il n'y a rien critiqué sur ce choix, que nous aurions pu choisir à l'époque, plutôt que d'acheter comptant un tracteur ou des menuiseries par exemple.

Dans tout les cas, ce qu'il faut comprendre c'est que la commune depuis que je suis élue et bien avant a toujours eu des problèmes de trésorerie.

Message du percepteur en date du 05 février 2019 : "La commune n'est absolument pas endettée, elle pourrait au regard de ses finances, contracter au près d'une banque un prêt de 1 000 000 euros, si elle le souhaitait. Charge à elle de trouver les finances pour le remboursement annuel."

Concernant le prêt des Ramblas qui permet une trésorerie à la commune. Message du percepteur en date du 05 février 2019 : "Il aurait été reconnu comme ingérence de contracter en parallèle de ce prêt, une ligne de trésorerie", alors que nous avons ce prêt qui permet notre fond de roulement que nous n'avons plus depuis 2008. D'ailleurs, la somme que nous avons perçu par APRR en 2009 et 2011

a aussi été utilisée momentanément comme source de trésorerie et cela n'a pas posé de problèmes aux leaders des Ours attentifs qui étaient dans l'équipe municipale, ni d'ailleurs les lignes de trésorerie contracté en 2001 et 2013. (Voir tableau 8 page 7 du courrier des Ours attentifs).

En conclusion, nous avons fait avec les membres de l'équipe municipale précédente fidèle et l'équipe municipale actuelle ce qu'il y avait à faire et sans regret de l'avoir fait. Nous avons respecté nos engagements, des deux programmes de campagne de 2008 et 2014.

Je dis ici encore une fois que la critique est facile mais je me pose la question : qu'ont fait nos leaders des Ours attentifs concrètement pour le village quand ils étaient adjoints, à part quelques événements dans un comité des fêtes qui ne portent que le nom ? Et posez leur la question, lorsqu'ils critiquent ce que nous avons fait ?

Tout cela pour vous dire que c'est une lourde responsabilité pour les élus que de porter des finances publiques locales et vous comprendrez que nous en sommes dans cette équipe des élus conscients de ce poids et que nous mesurons chacun fortement nos décisions. Ce n'a pas été le cas du temps des leaders des Ours attentifs quand ils étaient dans l'exécutif.

Tout cela aussi pour vous dire, que les leaders des Ours attentifs n'ont jamais pris rendez-vous avec l'équipe municipale en place pour évoquer les finances de la commune, ni le dossier de la SED d'ailleurs.

Non, ils préfèrent prendre rendez-vous avec le Sous-Préfet pour se plaindre mais aussi avec le percepteur afin d'interpréter à leur manière sous anonymat, dans un tract à la population, des chiffres décontextualisés.

Je ne les félicite pas ici pour le choix de cette démarche calomnieuse qui n'est à mon sens aucunement constructive. Et encore moins de ne pas être venu à notre rendez-vous avec le percepteur le 05 février 2019, afin d'éclaircir un certain nombre de points affirmés dans votre dernier tract, au motif d'avoir été prévenu tardivement.

Je signale que nous avons avec les deux adjoints, fait l'effort, dans l'urgence au vu de la gravité et le caractère diffamatoire de leur tract, de trouver un créneau pour nous déplacer, car chacun d'entre nous travaillaient.

Au cas, où les leaders des Ours attentifs, l'auraient oublié, nous ne sommes pas des retraités. Nous avons donc modifié, notre emploi du temps dans nos professions respectives avec tout ce que cela peut entraîner pour être présent avec eux. Sans parler de Monsieur Le Percepteur, qui a annulé son voyage à Paris, au pourtant combien important, afin de nous recevoir. Il me semble que le Président des Ours attentifs n'est pas tout seul dans son association, qu'il a d'autres membres leaders du groupe qui auraient pu faire l'effort de venir et qui ont même été contacté ce jour là , mais qui ont refusé de le faire. En tout que nous avons regretté leur présence, qui leur aurait montré à quel point tout ce qu'ils écrivent, est décontextualisé et pour la majorité des affirmations faux.

Alors je dis ici attention, à l'interprétation des chiffres qui vous ont été donné par les Leaders des Ours attentifs. En effet, il est impératif que vous les remettiez dans un contexte de durée, c'est à dire sur plusieurs exercices de la commune et au regard de l'ensemble du budget annuel.

De plus, la comparaison avec d'autres communes doit rester sur les trois strates départementale, régionale et nationale. Rappelant ici ARBOUANS est un village urbain et doit être comparé comme tel et non un village rural.

Autrement dit, "Un chiffre seul n'a aucun sens".

Seuls les chiffres des tableaux de la page 7 et 8 du courrier des Leaders des Ours attentifs, à l'exception qu'il manque volontairement le tableau sur les autres charges de gestion courante, sont à prendre en considération. Un autre document est à votre disposition sur le site internet de la commune, il s'agit de l'analyse financière annuelle 2017 que Le Percepteur nous présente, depuis plusieurs années à ma demande. Regardez par vous même, il n'y a pas besoin d'un groupe de personne, pour à votre place : lire, comprendre et analyser.

Tous le reste ce n'est que de l'interprétation alarmiste et négative d'une poignée de personnes qui font pression sur nos administrés et qui s'acharnent sur moi : c'est ce que j'appelle de la PROPAGANDE, qui de plus est en toute lâcheté, car les Leaders des Ours attentifs n'ont pas le courage de se faire connaître, ni de signer leurs actes.

\*\*\*\*\*

## **1. Finances**

### **a. Présentation du compte administratif du budget CCAS 2018**

Madame Le Maire rappelle que c'est sous sa responsabilité que le compte administratif doit être approuvé par le Conseil Municipal, cependant elle ne peut être juge et partie.

De ce fait, Monsieur Jean-Christophe MOREL présente le compte administratif du budget CCAS 2017 (Madame Le Maire ne prend pas part au débat).

Monsieur Jean-Christophe MOREL précise que les élus ont reçu le compte administratif par mail et en ont pris connaissance à la demande de Madame Le Maire. Vu avec les membres du CCAS.

Monsieur Jean-Christophe MOREL expose :  
(Projection vidéo projecteur)

Dépenses de Fonctionnement 2018 : 4 367,14 € (Rappel 2017 : 4 414,80 €)

Recettes de Fonctionnement 2018 : 5 860 €

Excédant antérieur reporté 2017 : 220,64 €

Résultats de la clôture de l'exercice 2018 : excédent 1 713,5 €

Monsieur Jean-Christophe MOREL demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler. Madame Le Maire ne prend part au vote.

Les élus passent au vote,  
Pour : 9          Contre : 0          Abstention : 0

### **Madame Le Maire remercie Monsieur Jean Christophe MOREL et ses membres pour son excellente gestion financière.**

Pour mémoire :

Sous l'égide d'une adjointe des leaders des Ours attentifs, Présidente du CCAS de 2003 à 2008 et adjoint au CCAS de 2008 à 2013, la moyenne des dépenses annuelles était de 9 363 €, alors que depuis son départ avec le Conseiller délégué au CCAS actuel, sont stables aux alentours de 4 000 € par an avec plus d'actions. Encore ci-dessous un bel exemple, d'ingérence quand les Leaders des Ours attentifs étaient dans l'exécutif de la commune.

#### **b. Présentation du compte de gestion du budget CCAS 2018**

Monsieur Jean-Christophe MOREL fait circuler aux élus le compte de gestion du budget CCAS 2017 du percepteur conforme au compte administratif, qu'ils ont reçus par mail.

Monsieur Jean-Christophe MOREL demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11          Contre : 0          Abstention : 0

#### **c. Affectation du résultat CCAS sur 2019**

Monsieur Jean-Christophe MOREL propose d'affecter le résultat du budget CCAS comme suit :  
Le résultat à affecter au chapitre 002 du budget primitif 2019 est de 1 713,50 €.

Monsieur Jean-Christophe MOREL demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11          Contre : 0          Abstention : 0

#### **d. Présentation du budget primitif CCAS 2019**

Monsieur Jean-Christophe MOREL présente le budget CCAS 2019 par chapitre pour un total équilibré en recettes et en dépenses de 7 713,50 € (Projection vidéo projecteur).

Les élus ont reçu la maquette budgétaire par mail et en on pris connaissance à la demande de Madame Le Maire, présentée au dernier CCAS avec un avis favorable.

Monsieur Jean-Christophe MOREL demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Madame Cindy SURLEAU demande ce que contient l'article fêtes et cérémonies. Monsieur Jean-Christophe MOREL répond (le repas du CCAS, les cadeaux aux anciens, le pot de l'opération brioche entre autres, les fleurs pour les décès...)

Les élus passent au vote,

Pour : 11          Contre : 0          Abstention : 0

#### **e. Présentation du compte administratif des Ramblas 2018**

Madame Le Maire rappelle que c'est sous sa responsabilité que le compte administratif doit être approuvé par le Conseil Municipal, cependant elle ne peut être juge et partie. De ce fait, Monsieur Thierry GABLE présente le compte administratif du budget des Ramblas 2018 (Madame Le Maire ne prend pas part au débat).

Monsieur Thierry GABLE expose le budget par nature en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement (Affichage vidéo) :

- en recettes de fonctionnement de 1 553 479,71 €
- en dépenses de fonctionnement de 1 542 979,71 €
- en recettes d'investissement de 329 131,38 €
- en dépenses d'investissement de 1 476 464,36 €



Report de l'exercice 2017 en dépense de fonctionnement (002) : - 10 500 €  
Report de l'exercice 2017 en recettes d'investissement (001) : 1 670 868,62 €

Résultat cumulé sur les deux sections en dépenses : 3 029 944,07 €  
Résultat cumulé sur les deux sections en recettes : 3 553 479,71 €

Monsieur Thierry GABLE précise que les élus ont reçu le compte administratif par mail et en ont pris connaissance à la demande de Madame Le Maire.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,  
Pour : 9            Contre : 0            Abstention : 0

#### **f. Présentation du compte de gestion des Ramblas 2018**

Monsieur Thierry GABLE fait circuler aux élus le compte de gestion du budget des Ramblas 2018 du percepteur conforme au compte administratif, qu'ils ont reçus par mail.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,  
Pour : 11            Contre : 0            Abstention : 0

#### **g. Affectation du résultat budget des Ramblas sur 2019**

Madame Le Maire propose d'affecter le résultat du budget des Ramblas 2017 comme suit :

Le résultat à affecter en 2019 :

- au chapitre 001 du budget primitif d'investissement est de : 523 535.64 €

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,  
Pour : 11            Contre : 0            Abstention : 0

#### **h. Présentation du budget primitif des Ramblas 2019**

Madame Le Maire présente le budget primitif des Ramblas 2019 pour un total équilibré (Exposé par vidéo projecteur) :

- en recettes et en dépenses de fonctionnement de 2 059 664.36 €
- en recettes et en dépenses d'investissement de 2 000 000 €

Madame Le Maire a précisé, il y a un an lors de la présentation budget primitif des Ramblas 2018, que les travaux se poursuivaient pour rendre le site à usage résidentiel dans le conseil municipal. Elle avait déjà évoqué les raisons du retard déjà pris sur ce dossier sur lesquelles, elle reviendra plus loin. Elle avait aussi signalé que **plus vite le projet sera réalisé, plus vite le prêt sera remboursé et l'échéance était de l'échéance entre 6 et 10 ans. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.**

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,  
Pour : 11            Contre : 0            Abstention : 0

#### **i. Présentation du compte administratif du budget Communal 2018**



Madame Le Maire rappelle que c'est sous sa responsabilité que le compte administratif doit être approuvé par le Conseil Municipal, cependant elle ne peut être juge et partie. De ce fait, Monsieur Thierry GABLE présente le compte administratif du budget communal 2018 (Madame Le Maire ne prend pas part au débat).

Monsieur Thierry GABLE expose le budget par nature en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement (Affichage vidéo) :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 495 821,50 €

Recettes de fonctionnement : 577 571,01 €

Report sur 2018 : + 8 685,83 €

Reste à réaliser : 0 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement : 42 740,68 €

Recettes d'investissement : 46 242,35 €

Report sur 2018 : - 66 192,18 €

Reste à réaliser : 0 €

Résultat cumulé en dépenses : 604 754,36 €

Résultat cumulé en recettes : 632 499,19 €

Monsieur Thierry GABLE précise que les élus ont reçu le compte administratif par mail et en ont pris connaissance à la demande de Madame Le Maire.

Monsieur Thierry GABLE apporte quelques observations :

En section de fonctionnement

En recettes de fonctionnement :

- Baisse de la dotation d'État de 6 472, alors que le Président de la République dans un courrier aux communes du mois de novembre 2018, c'était engagé à la geler, soit 44 492 €, au final au lieu de 50 864 €
- Des difficultés à récupérer les sommes dues par la TPLE de 2 800 €

En dépense de fonctionnement :

- Baisse des charges à caractère général : 148 199 €, plus petit budget de charges à caractère générale depuis 2008
- Baisse des charges de personnel : 216 098.14 €

**En conclusion un excédent de fonctionnement cette année de 81 749.51€**

**Du jamais vu depuis 2008.**

En section d'investissement

Dépenses d'investissement budgétisé : 108 932.86 €

Dépenses d'investissement réalisé : 42 740,68 € décliné comme suit :

- Remboursement de l'emprunt seul et unique du bâtiment périscolaire : 16 763.94 €
- Immobilisation corporelles réalisé : 19 449.37 € (Toilettes handicapés école, équipement vidéo, mobilier et matériel informatique)

Recettes d'investissement réalisé : 46 242.35 € décliné comme suit :

- FCTA : 27 274.84 €
- Le reste, principalement de la taxe d'aménagement et des cessions de bien

A noter que la cession de l'appartement aux dessus des écoles n'a pas été réalisée en 2018 pour 100 000 €, ainsi qu'une réserve parlementaire de 3 000 € qui seront des recettes d'investissement en 2019.

**En conclusion :**

**Excédent d'investissement : 3 501.67 €**

**Dépenses d'investissement reporté 2017 : - 66 192.18 €**

**Total déficit d'investissement : 62 690.51 €**

**Résultats cumulés sur les deux sections de fonctionnements et d'investissements : + 27 744.83 € reporté en recette de fonctionnement 2019 au R 002.**

Les états de restes à recouvrer se décomposent au 31/12/19 sont d'un montant de:

-5276.38 euros au titre des restes à recouvrer phase amiable

-1080.90 euros au titre des restes à recouvrer phase contentieuse

**Bilan financier très positif, rappelant ici que la commune n'est pas endettée et encore moins en danger comme vous l'avez peut être lu dans le dernier tract des leaders des Ours attentifs. Cette affirmation peut être grave et diffamatoire.**

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 9            Contre : 0            Abstention : 0

#### **j. Présentation du compte de gestion du budget communal 2018**

Monsieur Thierry GABLE fait circuler aux élus le compte de gestion du budget communal 2018 du percepteur conforme au compte administratif, qu'ils ont reçu par mail.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11            Contre : 0            Abstention : 0

#### **k. Affectation du résultat du budget communal sur 2019**

Madame Le Maire rappelle les résultats à la clôture du compte administratif 2018 :

Déficit d'investissement : - 62 690.51 € (article 001)

Excédent de fonctionnement de l'exercice : 27 744.83 € (article 002)

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Monsieur Thierry GABLE précise que la gestion financière d'une commune n'est pas facile et il remercie Madame Le Maire pour son implication. Les personnes qui veulent s'investir pour faire avancer le village sont toujours le bienvenu. Beaucoup de projets positifs ont été réalisés, il y a aussi probablement des projets qui ont été moins bien réussis. Nous pouvons avec les volontaires, tous nous entendre pour faire encore mieux.

Les élus passent au vote,

Pour : 11            Contre : 0            Abstention : 0

#### **I. Vote des trois taxes**



Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Monsieur Gérard DONATI dit que c'est déjà une somme conséquente pour les Francas. Madame Le Maire explique que cette subvention était bien plus élevée dans le mandat précédent et votés par les Leaders des Ours attentifs.

Madame Cindy SURLEAU explique que cette somme a été très élevée lorsque l'Etat a imposée la réforme des rythmes scolaires qui finalement a été abandonnées par l'Etat.

Les élus passent au vote,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **n. Présentation du Budget primitif Communal 2019**

Madame le Maire expose le budget primitif communal 2019, dernier budget de notre mandat. Cette proposition a été exposé aux élus dans le cadre du DOB et envoyé aux élus par mail pour remarques et observations sans retour négatif. (Projection vidéo projecteur)

#### Au niveau des recettes de fonctionnement

L'année 2019 et les années à venir vont être marquées une fois de plus par la rigueur budgétaire.

Chacun connaît aujourd'hui le constat sur l'incertitude des ressources fiscales à venir avec la suppression annoncée de la taxe d'habitation, mais surtout avec une baisse de dotation d'État qui se poursuit malgré les affirmations de l'État qu'elle serait gelée.

La prudence, nous impose de prévoir encore moins de recettes de fonctionnement en provenance de l'État et les élus ont décidé de stabiliser les contributions directes en 2019.

#### **Je redis ici, qu'il est anormal de ne pas connaître la notification de la DGF avant le vote du budget primitif.**

Contexte national :

- Prévision DGF 2019 : 44 388 € soit une stabilisation, mais il faut être prudent, nous avons donc budgétisé 40 000 €
- Loi de finance poursuite pour la deuxième année consécutive de la suppression de la taxe d'habitation pour nos habitants, qui est compensée à l'euro sur les bases de 2017, avec la connaissance à terme du jeu des compensations de l'État

Contexte local :

- Il nous faut prévoir une augmentation du FPIC avec prudence, mais s'il était légèrement en baisse en 2018, car nous ne connaissons pas le chiffre actuellement. Comme pour la DGF, il n'est pas normal de voter un budget primitif sans avoir la somme exacte.
- Les élus présents se positionnent pour une pause fiscale en 2019, les bases ont légèrement augmenté, avec une estimation en 2019 de 363 519 € au lieu de 358 905 € en 2018. Par prudence, nous inscrirons 350 000 €.

Les autres recettes sont positionnées à l'identique de l'année dernière avec un nouvelle rentrée financière de la taxe de séjour et une prudence sur les recettes en lien avec la TPLE, nous avons donc budgétisé 11 000 € pour les deux.

Nous avons donc prévu en recettes de fonctionnement : 526 986 € plus le report de l'excédent de fonctionnement de 2018 : + 27 744.83 €. **Un total en recettes de fonctionnement de 554 730.83 €**

**En conclusion les élus ont prévu en recettes de fonctionnement : 554 730.83 € en tenant compte d'une baisse de la dotation d'État et en gardant à quelques euros près les mêmes recettes sur les autres articles.**

**Je redis, ici qu'il est absolument faux d'affirmer que l'augmentation des contributions directes compensent la baisse de la dotation d'État. Ce point a été abordé avec le percepteur lors de notre rendez-vous manqué.** Même Le Percepteur l'a dit lors de notre rendez vous du 05 février :

« L'augmentation par deux fois des impôts locaux, par le Conseil Municipal en 2016 et 2017 est loin d'avoir compenser la baisse de la dotation d'Etat générée depuis quelques années et cette baisse n'est pas terminée. »

Pour information, l'augmentation d'un pourcentage d'impôt, rapporte à la commune environ 3 000 euros. Le taux imposition est loin d'être aussi élevé que de celui des communes voisines.

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

En dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général sont prévues quasi à l'identique de l'année 2018 avec une somme de 160 197.22 €. A noter que nous avons augmenté les budgets fournitures scolaires et que nous avons budgétisé, une somme en voirie pour refaire les marquages de rue et l'élagage d'arbres devenus dangereux rue de Courcelles.

Les charges de personnels sont prévues à l'identique de l'année dernière soit 222 180 €.

Les autres charges de gestion courantes où se trouve la subvention des Francas sont de 125 015.00 €

**En conclusion les élus ont prévu en dépenses de fonctionnement : 554 730.83 € en tenant compte d'une augmentation du FPIC et en gardant à quelques points près les mêmes recettes sur les autres articles.**

Charges à caractère général : 160 197.22 €

Toujours une recherche optimisée de dépenses avec une baisse (Rappel en 2018 : 163 145.33 €), est prévue l'abattage d'arbre dangereux et le marquage de voirie.

Charges de personnel : 222 180 €

Toujours en équilibre avec la bascule d'un agent du patrimoine au Francas. Mais il faudra envisager le recrutement d'une d'agent administratif pour palier à un départ en retraite. Le recrutement est en cours et il nécessitera quelques mois de superposition des postes.

Charges de gestion courante : 125 015 €

En légère hausse, pour permettre la remise en place du périscolaire le mercredi matin et les vacances 07h30 à 09h00, la formation des élus. Une légère augmentation de la somme versée au CCAS, mais rien de définitif dans le temps. Et des créances mises en valeur non budgétisé l'année dernière mais réalisé par décision modificative.

À noter que le reliquat des dépenses de fonctionnement est aux dépenses imprévues pour 27 179.61 € (article 22).

Total des dépenses de fonctionnement : 554 730.83 €

En recettes d'investissement avec la cession de l'appartement au dessus des écoles, la réserve parlementaire et l'excédent de fonctionnement, nous avons prévu : 170 405.51 €.

En dépenses d'investissement, nous avons prévu 37 276 € avec essentiellement le prêt du périscolaire, la mise en conformité assainissement aux écoles (obligatoire depuis 2000, je ne dis pas merci à mon prédécesseur), quelques réparations de volets et renouvellement matériel informatique.

En conclusion :

Nous avons jusqu'à ce jour depuis 2014 :

- En augmentant les taux d'imposition en 2016 et en 2017 respectivement de 3% sur les deux taxes et de 3% TH et 6% TF
- En supprimant du personnel
- En réduisant nos charges à caractère général
- En vendant du patrimoine couteux en fonctionnement et non utile à la commune
- En réalisant peu d'investissement

**Nous poursuivons dans ce sens pour 2019, je réaffirme ici que nous sommes des bons gestionnaires et biens meilleurs que l'équipe municipale précédente et je remercie les élus de l'équipe actuelle.**

Au niveau des recettes d'investissement :

- Cession de l'appartement 100 000 €
- Reserve parlementaire
- FCTVA

Total des recettes d'investissement : 170 190.51 €

Au niveau des dépenses d'investissement :

- Emprunt du périscolaire pour
- Matériel scolaire
- Matériel informatique
- Conformité assainissement aux écoles obligatoire depuis 2000. Je ne remercie pas ici mon prédécesseur qui nous a laissé cette épine pour 12 000 euros
- Des volets et un arceau à vélo à changer aux écoles

Total des dépenses d'investissement : 37 276 €

Reste en recettes d'investissement disponible : 133 129.51 €

**En conclusion un budget de mandat très modeste qui va permettre de finir le mandat dans des conditions très favorables, ce qui n'a pas été le cas en 2008 et en 2014. Et cette situation n'est pas du passage des Leaders des Ours attentifs dans l'équipe municipale précédente, mais bien de l'équipe actuelle.**

**Madame Le Maire redit ici que les finances de la commune sont saines.**

À noter que nous avons demandé depuis l'année dernière aux associations de participer financièrement aux fluides pour l'utilisation des salles, lundi 18 mars, 6 d'entre elles n'avaient pas payés, depuis janvier 2019, ce qui n'est pas normal :

- Le comité des fêtes (Président : un leader des Ours attentifs)
- L'association des retraités sportifs (Président : un leaders des Ours attentifs)
- Le tir à l'arc
- Le tennis
- Le tennis de table
- Le football

Les présidents du « Comité des fêtes » et de « l'association des retraités sportifs » sont venus cette semaine comme par hasard, il reste à ce jour il en reste encore 4 associations.

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour 11 Contre : 0 Abstention : 0

## 2. Urbanisme

### a) Point sur le dossier du Lotissement des Ramblas en réponses aux attaques des leaders des Ours attentifs\*

#### Un peu d'histoire au sujet des terrains de la SED, site d'environ 8 hectares en plein cœur du village :

Janvier 2001, le propriétaire de la Société Est Développement, acquise au franc symbolique, et constituée d'un bâtiment initial de 18 000 m<sup>2</sup>, envisage l'extension de la superficie de ses locaux de 13 400 m<sup>2</sup> pour des besoins de stockage de pièces et de réorganisation de ses chaînes de montage. Un trafic de 10 poids lourds/jour est alors envisagé sans qu'il ne soit pris en compte la peur des habitants des quartiers attenants quant aux nuisances sonores engendrées. Les habitants des collectifs des Vergers lancent une pétition, intitulée « Non à l'extension de la SED » et saisissent le Maire, le Préfet, le Député du Doubs, la SAFC, la confédération du logement, et la presse.

**OPPOSITION DES HABITANTS QUANT A L'EXTENSION DES LOCAUX INDUSTRIELS APPARTENANT A LA SOCIETE DE COMMERCIALISATION PROSPECTION ETUDES ET OCCUPES PAR LA SOCIETE EST DEVELOPPEMENT DIT LA S.E.D.**

**NON A l'extension de la SED !**

La quasi-totalité des habitants du village d'Arbouans est concernée par cet agrandissement, particulièrement les locaux des bâtiments SAFC de la rue des Vergers et les propriétaires des maisons adjacentes à ce champs on friche ! Un soutien évident est demandé aux autres villageois !

Non à l'extension de la SED pour bien des raisons...

Implantée au centre de notre village, cette « venue industrielle » d'une superficie de 18 000 m<sup>2</sup> souhaite s'agrandir de 13 400 m<sup>2</sup> sur son terrain en conligu, pour stocker des produits finis. Lesquels on ne sait pas exactement et aux vues des oscillations du marché, ces produits pourraient alors devenir tout autres ! De plus, ce prolongement conséquent d'usine n'engendrerait aucune création d'emploi !

Une pollution sonore déjà exaspérante liée à la production actuelle, aux navettes des chariots élévateurs et au flux de poids lourds serait alors inévitablement augmentée et amplifiée. Il n'y a rien d'élaboré, ni même de pensé, pour parer aux considérables nuisances sonores qui seraient aggravées !

Une suppression du paysage qui ne serait aucunement des moindres, comme le conçoit l'étude d'impact de l'agence BETURE-CEREC de Besançon, car beaucoup peuvent voir à des kilomètres, soit du site du Mont Bart au bois de Belchamps ! Rageant de s'apercevoir qu'une agence puisse cautionner ce projet, son étude d'impact consultable en mairie,

Des commanditaires de projet qui ne jugent pas plus correct et judicieux de rénover une usine vétuste, notamment en installant la climatisation, pour que les ouvriers n'aient plus à ouvrir les portes des hangars dès qu'ils ont chaud, laissant s'échapper ainsi encore plus de bruit, et en installant de nouveaux sanitaires, afin que ces mêmes ouvriers n'aient plus constamment sur les murs extérieurs à la vue de nos enfants !

Une extension qui ne mentionne aucune autre entrée à construire mais c'est une évidence car le passage quotidien déjà dangereux des camions devant les écoles et la possibilité d'une autre ouverture font qu'il en sera ainsi, soit derrière l'auberge de jeunesse, nuisant encore plus à certains habitants !

Aujourd'hui, il est insensé de constater qu'une usine puisse encore s'agrandir au centre d'un village alors qu'il existe des zones industrielles !

Il est aussi à savoir qu'aucun habitant du village n'a été informé du projet avant la parution de l'avis d'enquête publique dans la presse. Les personnes les plus concernées ont été avisées par deux mamans aux foyers. Non seulement plusieurs copies de l'avis d'enquête, affichées par les employés municipaux, avaient disparues pendant un temps des panneaux prévus à cet effet, mais aucun panneau n'a été implanté sur les lieux ou en lieu situé au voisinage de la construction projetée quinze jours au moins avant l'ouverture d'enquête publique comme l'exige la loi !

Tout comme une SAFC propriétaire de 24 appartements de type F3 et F4, situés rue des Vergers, n'ayant pas non plus été avisé par la municipalité versant cependant à cette dernière, une taxe d'habitation et une taxe financière conséquente ! Et également un projet, totalement inconnu du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) !

Si vous ne pouvez assister aux permanences du Commissaire Enquêteur qui auront lieu en Mairie le jeudi 13 février de 8 H 30 à 11 H 30 et le jeudi 20 février de 14 H 30 à 17 H 30, ni même consulter le dossier d'enquête publique et formuler vos observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, n'hésitez pas à manifester votre désaccord en rédigeant une lettre d'opposition et en la déposant en mairie afin qu'elle intègre l'unique dossier pouvant stopper ce projet aberrant !

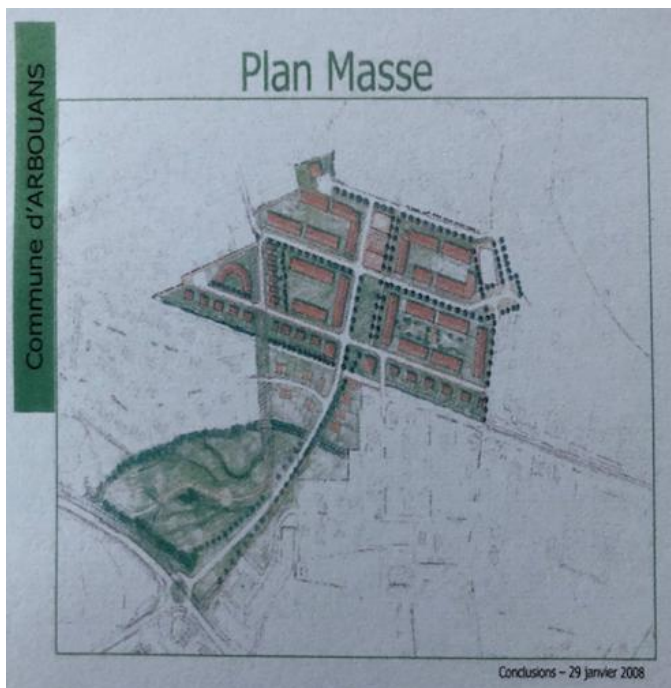
Une pétition s'avérant urgente et capitale, nous viendrons prochainement à votre rencontre afin de vous demander d'y apposer votre signature ! Vous remerciant d'agir...

S'en suit la mise en place d'une enquête publique, mais le Maire en place avoue ne pas pouvoir s'opposer à ce projet d'extension. La mobilisation du village grandit et la grogne s'accroît. Il y a alors un revirement de situation, le Maire décide de lancer une procédure de PLU et la commune affiche la volonté de limiter l'extension de la SED, avec sa nouvelle équipe fraîchement élue, dans laquelle j'étais avec les 4 principaux leaders des Ours attentifs. Pour information, ils

étaient bien moins virulents qu'ils ne le sont, depuis quelques années contre moi. Doux comme des agneaux, bene oui oui, ils disaient amen à tout, souvent sans comprendre ce qu'ils votaient, car à l'époque tout était décidé d'avance par Le Maire. Et oui, ils étaient déjà là en 2002 pour ceux qu'ils ne le sauraient pas, déjà 17 ans !

Ainsi, le calme est revenu au village et la démarche d'élaborer un PLU justifié, pour protéger l'avenir de la commune. Dès lors, un groupe d'élus dont je ne faisais pas partie, travaille à l'élaboration du PLU. En effet, je m'occupais plus à l'époque de lutter contre des fermetures de classe et mettre en place le périscolaire, inexistant sur la commune.

Par contre, certains leaders des Ours attentifs ont travaillé à l'élaboration du PLU avec le projet démesuré de 484 logements sur la commune. Je signale qu'à l'époque l'idée d'avoir 484 logements sur la commune ne les a pas plus dérangé que cela. Ce ne sont pas eux qui se sont insurgés les premiers lorsque mon prédécesseur a présenté son projet de 484 nouveaux logements au cœur du village sur les terrains de « la SED ». Ce projet m'a fait bondir comme d'autres élus encore présents aujourd'hui et c'est pour cela que je me suis présentée avec les élus qui sont actuellement dans l'exécutif. Je me suis battue pour l'avenir du village, en gagnant les élections municipales 2008.



Imaginez-vous sur les terrains de la SED, la construction de 484 logements, constitué de 19 blocs de 4 étages, la population aurait doublé en passant à 2 000 habitants (Voir photo). Ce ne sont pas les leaders des Ours attentifs qui se sont battus, eux ils sont arrivés les derniers sur la liste quand ils ont vu le vent tourner, mais plus dans l'intérêt de me canaliser.

Je fais une parenthèse qui me tient à cœur. Personnellement, je n'ai jamais eu d'ambition politique et j'ai lâché ma carrière professionnelle, pour laquelle j'avais un avenir brillant afin de sauver le village de cet objectif quantitatif qui mettait en péril son équilibre et son harmonie. Je rappelle ici ou j'apporte à votre connaissance, car souvent les leaders des Ours attentifs oublient qui je suis et me prennent pour une moins que rien. Je suis Professeur Agrégé d'éducation physique et sportive, diplômée des deux brevets d'État deuxième degré en Pentathlon moderne et Natation, mais aussi Maître d'arme en Escrime. L'année des élections de 2008, je devais postuler pour un poste à la



faculté des sciences des activités physiques à Besançon et j'étais en train d'écrire un livre sur l'apprentissage de la natation. J'ai abandonné ces deux projets pour me consacrer à la commune. Je suis aussi une ancienne athlète de haut niveau, médaillée d'or aux mondiaux de 1986 en Pentathlon Moderne, entre autres médailles internationales au cours de mes 20 années d'équipe de France. Vous comprendrez alors que vu ma formation, mon expérience du haut niveau et de mes compétences professionnelles, ces individus me manquent de respect.

Je reviens à mon sujet. En effet, l'équipe « Un nouvel élan pour Arbouans », menée par moi-même, s'oppose à ce projet et récolte l'approbation du village, avec 78% des suffrages aux élections municipales de 2008 face au Maire sortant. Je me promets alors, de réaliser sur les terrain de « la SED », un projet d'habitat harmonieux avec les quartiers environnants, rappelant que les terrains sont situés au cœur du village et non en périphérie : ça c'est une spécificité du village !!!

Les élus volontaires dont ne faisaient pas parti les leaders des Ours attentifs, pourtant dans l'équipe de 2008, travaillent alors à la reconversion de ce site sous la houlette d'un Conseiller délégué que j'avais nommé pour faire bouger les lignes sur ce dossier qui stagnait. Je le remercie encore aujourd'hui pour le travail accompli car avec du recul, rien n'aurait avancé sans lui.

En février 2014, un groupe d'élus, qui ne sont toujours pas les leaders des Ours attentifs, démissionnaires pour la plupart en 2013 et déjà occupés à s'acharner sur moi, bien qu'il en restait encore deux dans l'équipe, entreprend des négociations pour une vente à l'amiable avec le propriétaire de la SED. Je fais ici la version courte, sans parler de l'action au tribunal par le propriétaire de la SED car son projet d'extension était bloqué. Il a alors perdu au tribunal. Je ne parle pas non plus de l'épisode de la vente sur le bon coin par le propriétaire. Concernant les deux élus dont un dans l'exécutif, qui sont repartis en 2014 avec moi, ils sont restés en lien avec leaders des Ours attentifs et comme je m'en suis rendue compte, ils ont démissionné. Je savais qu'ils jouaient un double rôle car j'avais été prévenue bien avant les élections, mais je les ai volontairement laissé naviguer en sous marin pour voir de quoi ils étaient capables et jusqu'où ils iraient dans la trahison. Cette situation devenant intenable pour toute l'équipe, je leur ai demandé de choisir leur camp, ce qu'ils ont fait et bien évidemment. Et tenez-vous bien comme par hasard, ils ont rejoint le groupe des leaders des Ours attentifs. Et oui, vous voyez de quoi ils sont capables, n'appelle-t-on pas cela de la trahison.

Aux élections municipales de 2014, nous engageons avec l'équipe actuelle, à réaliser un projet sur le site de la SED. Evidement suite à la démission des leaders des Ours attentifs, de l'équipe en 2013 et le « cirque » qu'ils ont fait dans village contre moi, déjà à l'époque, je m'attendais à ce qu'ils présentent une liste d'opposition. Je trouve d'ailleurs qu'avec deux listes, cette situation étaient plus intéressante pour nos habitants. Quelle ne fut pas ma surprise comme beaucoup d'administrés, que les leaders des Ours attentifs ne se présentent pas contre moi aux élections de 2014. Je constate encore une fois que le courage leur a manqué, que la critique est facile. Et je vois que les choses n'ont pas évoluées car aujourd'hui, ils affirment encore haut et fort qu'ils ne se présenteront pas aux prochaines élections municipales. Vous me direz moi non plus d'ailleurs, alors pourquoi encore une fois font-ils autant de tapage ? Contre qui se battent-ils ? Contre un Maire qui ne se représente pas ? Curieuse manière de procéder.

Bref, les négociations ont finalement abouti à une acceptation par le propriétaire de la vente du bien à la valeur des domaines d'une estimation de 1 000 000 €. La commune n'ayant pas les financements pour cette acquisition, elle demande un portage aux établissements publics fonciers du Doubs (EPF), qui après étude du dossier acceptent sans aucun problème particulier de soutenir le portage financier à condition que le propriétaire dépollue au droit de la cabine peinture comprenant des

COHV, sur un mètre de profondeur. Le propriétaire accepte cette obligation, la zone est dépolluée, le cabinet ORTEC certifie que la dépollution a été faite et la vente se signe entre le propriétaire et l'EPF en juin 2016. Croyez-vous vraiment que l'EPF auraient acheté des terrains pollués comme le sous-entendent les leaders des Ours attentifs ?

Les terrains se situant dans une zone AU au Plan local d'urbanisme (PLU), la loi impose qu'il y ait une enquête publique pour débloquer la zone à la construction. Cette enquête publique a eu lieu en mairie dont une réunion publique, une vingtaine de personnes dont les leaders des Ours attentifs, bien sur, sont venus émettre des observations écrites au près du commissaire enquêteur. Au final, dans l'ensemble les avis ont été favorables, sauf bien entendu celles des leaders des Ours attentifs qui ont fait le choix volontaire de saboter le projet de construction du lotissement des Ramblas et cela continue encore aujourd'hui avec ce que vous avez pu lire dans leur courrier de janvier. La modification du PLU a été approuvée par les services de l'État après avis favorable du commissaire enquêteur. Croyez vous que l'État nous aurait suivi dans cet avis si les terrains étaient pollués comme le sous-entendent les leaders des Ours attentifs ?

Après consultation des entreprises, la démolition a lieu mais pas sans peine, toujours à cause des leaders des Ours attentifs.

L'année dernière au Conseil Municipal de février 2018, À la demande d'une élue, Madame Le Maire fait le point sur les coûts engendrés par les retards d'exécution du projet des Ramblas suite à des plaintes de quelques administrés.

« Madame Le Maire explique que cette question est judicieuse et qu'elle aura tout son sens en fin d'opération si le résultat financier sort négatif. Chacun assumera alors la portée de ses actes.

Premièrement un retard en lien avec le recours gracieux à la modification 2 du PLU :

- 4 mois de retard équivalent à 4 mois de prêt supplémentaire soit environ 12 000 euros
- Honoraires avocat : 4 152,08 euros

Deuxièmement, un retard en lien avec un appel d'un administré au cabinet de Monsieur Le Sous-Préfet début décembre 2017 relatant un désamiantage non règlementaire. Le résultat : le chantier a été arrêté 15 jours par l'inspection du travail pour finalement nous dire que la cabane de chantier n'était pas assez grande pour le personnel et qu'il fallait la changer de place. Mais aussi refaire les cheminements des accès au chantier. Cependant l'entreprise n'a eu aucunes remarques sur la méthode de désamiantage. La reprise du chantier tombant avec les congés de fin d'année civile, le chantier a pris un mois de retard conséquences suivantes :

- Un mois de retard équivaut à un mois de prêt supplémentaire soit 3 000 euros
- Une mission de coordination pour le bureau SOCOTEC allongée de deux mois soit une somme de 2 664 euros.

À ceci, il faut rajouter des études de sol post démolition extrêmement poussées pour se prémunir de tout recours au moment du dépôt de permis de lotir. De ce fait, après conseils demandés par Madame Le Maire au cabinet de Monsieur Le Préfet et à la DREAL, nous avons constitués un cahier de charges pour le choix du des études prenant toutes les précautions possibles. Deux bureaux d'études ont été choisis pour ces études, il s'agit de l'APAVE et TERREST (Cabinet qui a suivi le dossier depuis une dizaine d'année). Pour information les sondages sont en cours d'analyses, les résultats seront connus fin du mois de mars.

- Retard lié à ces études : un mois soit 3 000 euros
- Cout des études : 9 204 euros TTC APAVE et 1044 TTC TERREST

En conclusion et pour répondre à la question posée, nous sommes à ce jour à 6 mois de retard sur le programme et un coût en sur plus de l'opération de 35 064,08 euros. De plus, nous pénalisons déjà une trentaine de famille qui souhaitent s'installer dans notre village et qui peut-être vont décider d'aller construire ailleurs avec l'offre actuel sur le Pays de Montbéliard (Sochaux, Audincourt...).

**Madame Le Maire tient ici à exprimer et à faire comprendre qu'à plus le projet prendra du retard à plus nos administrés seront pénaliser financièrement si l'opération s'avérait négative.**

**Madame Le Maire ne fera pas plus de commentaires, chacun peut largement comprendre ce que cela signifiera en fin d'opération.**

Madame Le Maire demande si les élus ont d'autres observations ou remarques à formuler.

Les élus demandent, comment entreprendre des recours contre les personnes qui nous font dépenser des sommes inutiles ? Madame Le Maire va se renseigner au pré de l'avocat de la commune. C'est toujours d'actualité d'ailleurs.

Un élu avait demandé, comment était ressenti le projet dans le village ? Madame le Maire explique qu'elle n'a eu que des félicitations des gens du village et des personnes hors village. Et qu'elle a enregistré trois nouvelles demandes de parcelles en 15 jours sans commercialisation.

Une autre élue explique qu'il ne serait pas normal de faire payer via les contributions directes les administrés du village au motif que le projet serait déficitaire à terme par la faute de quelques administrés contre ce projet.

NB : à rajouter par oubli d'information à ce Conseil Municipal, la dépense d'une somme de 1536 euros pour une étude sur un soit disant déversement de liquide suite à la plainte d'une administrée des vergers que nous avons déjà évoqué en Conseil Municipal l'année dernière. Ce qui porte la somme totale à ce jour à 36 600.08 euros. »

**Vous comprendrez aujourd'hui, un an après, que cette somme est déjà doublée.**

**En novembre 2018, je faisais un nouveau point sur le projet des Ramblas**

« Madame Le Maire expose que :

Le plan de gestion des sols a été réalisé conformément :

- à la réglementation en vigueur et notamment le Code de l'Environnement selon l'article L556-1 (changement d'usage)
- **à la méthodologie nationale concernant les modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués - méthodologie d'avril 2017**
- aux guides méthodologiques nationaux
- à la norme NFX31-620-2 et aux référentiels d'application associés - norme relative aux exigences dans le domaine des sites et sols pollués
- aux procédures QSSE Apave.

Concernant la méthodologie nationale, elle a été durcie en avril 2017, et cette nouvelle méthodologie n'était pas connue au moment de l'acquisition. De ce fait, le plan de gestion sera plus lourd financièrement que prévu.

Madame Le Maire expose la synthèse du plan de gestion en projection :

- Une zone, à excaver sous voirie
- Une zone, à excaver sous merlon
- Une zone, à renforcer en terre naturelle
- Une zone, à aménager en espace jeu, enherbé ou parking »

Juste un mot sur la pollution, je maintiens ici que le site n'est pas pollué, comme les leaders des Ours attentifs le disent haut et fort. Mais il me semble qu'il soit juste pour les élus comme pour moi,

comme pour les nouveaux habitants que le site soit propre pour accueillir des habitants. Quoi de mal à cela, les leaders des Ours attentifs voudraient quoi, que je laisse installer des habitants sur un ancien site industriel sans prendre toutes les précautions nécessaires ?

Aujourd'hui, nous avons perdu nos aménageurs car ils sont frileux à cause du dernier tract des leaders des Ours attentifs et je ne les remercie pas car la commune doit maintenant porter seule l'opération. Depuis plusieurs années ce groupe de personne sabote notre projet entraînant des coûts financiers supplémentaires et non budgétisés (frais d'avocats, frais de portage, frais de prêt). C'est situation est grave et intolérable. Que voulaient-ils ? Le projet de mon prédécesseur avec 14 immeubles de 4 étages, que le propriétaire remonte une usine au cœur du village, qu'une ruine reste au milieu du village, nous avons déjà grâce à notre équipe municipale évité tout cela, alors aujourd'hui le terrain est vide et il pourrait resté vide encore longtemps si j'allais au contentieux contre cette association.

J'affirme ici ce soir que ce sont les leaders des Ours attentifs qui mettent le village en danger par leur diffamation sur ce dossier et les finances de la commune et pas l'équipe municipale en place. Ce sont eux qui font constamment changer le projet en faisant fuir nos aménageurs. Il ne faudra pas alors s'étonner si demain les voiries changent de place, si demain la densification du site augmente. Car il faudra bien qu'un lotissement sorte de cette emprise foncière et il faudra bien que l'opération financière s'équilibre. Et là on est plus sur échéance de 6 à 10 ans mais bien au delà. Si tel était le cas, ce n'est pas moi ou les élus en place que les administrés devront aller voir, mais bien le Président de l'association des Ours attentifs qui a sapé ce projet avec ses leaders.

Encore une fois, je fais le constat ici que ces gens ne font que critiquer mais qu'ils n'ont jamais rien apporté pour développer un projet sur ce site, pire encore ils entravent la réalisation de tout projet.

La suite vous aller l'entendre au point suivant.

En conclusion, je redis ici que le projet suit sont cours, la faute à cette association si nous avançons à la vitesse d'un d'escargot. La faute aux leaders des Ours attentifs si nous dépensons de l'argent inutilement et si nous devons modifier le projet initial.

Ils sont responsables de cette situation, pas l'équipe municipale en place. Ils sont responsables aussi des résultats du recensement 2019, moins de 900 habitants alors qu'avec le lotissement commencé, nous aurions dû être au-dessus de mille.

Ce sont ces personnes qui mettent le village en danger pas les élus de l'équipe municipale en place.

#### **b) Procédure d'assistance à études, maîtrise d'ouvrage, commercial, lotissement des Ramblas**

Monsieur Pascal BALLY remercie Madame Le Maire pour son travail et sa bonne gestion.

Monsieur Pascal BALLY expose que, suite à ce qui vient d'être dit précédemment la commune n'a pas d'autres choix que de porter seule, l'opération de la réalisation du lotissement des Ramblas.

Il faut dès lors mettre en place une procédure d'appel d'offre pour un marché de services pour les prestations suivantes :

- **Maîtrise d'œuvre** (MOE) pour la conception du projet et réalisation des travaux
- Ordonnancement, Pilotage et Coordination (**OPC**)
- **Permis d'Aménager** (PA)

#### **Description du projet :**

Création d'un **lotissement d'habitation** sur la commune d'Arbouans

Périmètre d'étude : 5.9ha

Nombre de lots : 50 à 70lots

Tranches opérationnelles : Deux ou trois tranches

Typologie : parcelles individuelles, parcelles d'habitats groupés et parcelles pour petits collectifs.

Monsieur Pascal BALLY demande aux élus de donner à Madame Le Maire toutes procurations de signature pour la maîtrise d'œuvre à assistance à maîtrise d'ouvrage et pour toutes études et travaux connexes.

Monsieur Pascal BALLY si les élus ont des remarques ou des observations à formuler :

Les élus passent au vote,

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

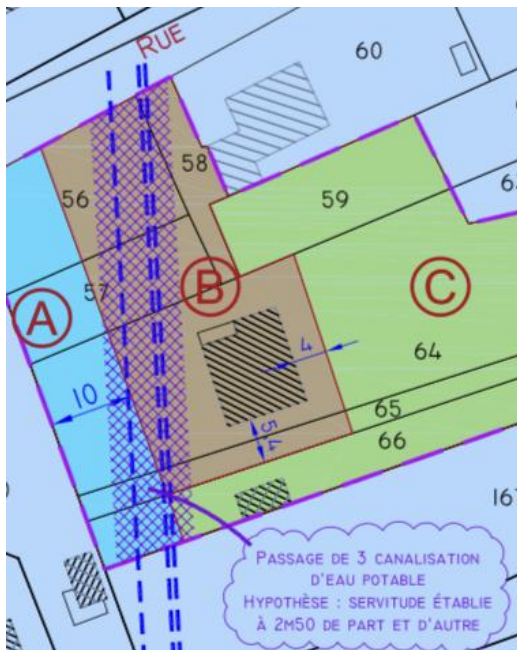
Au prochain conseil municipal, nous ferons un nouveau point sur ce dossier.

### c) Vente de parcelles

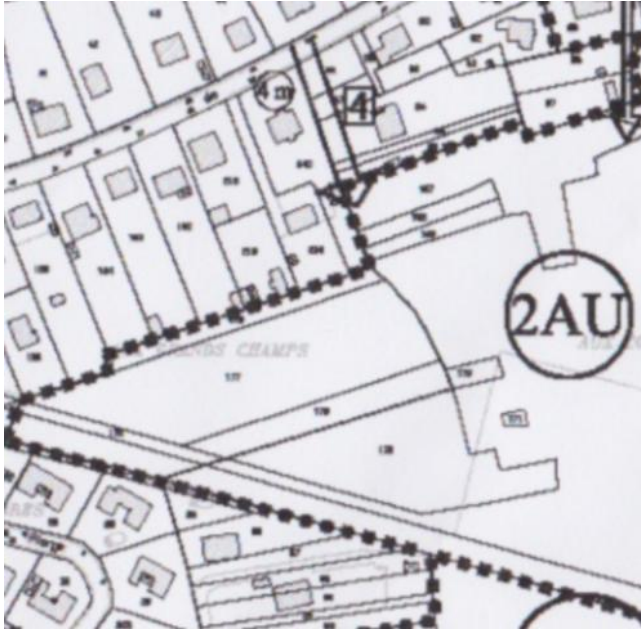
Bien situé au 21 rue de Courcelles

Monsieur Pascal BALLY expose que la commune a acquis un bien au 21 rue de Courcelles fin d'année 2018 afin de pouvoir réaliser un projet en cohésion avec le lotissement des Ramblas.

Aujourd'hui la commune souhaite revendre la maison sur une assiette de 933 m<sup>2</sup>, avec une servitude d'accès sur la parcelle 58.



Le PLU délibéré par notre prédécesseur impose une emprise réserve sur les canalisation d'eau de PMA.



La commission urbanisme réunie en date du 13 mars propose de lancer un appel d'offre à candidature sur la base de 140 000 € pour le prix d'acquisition du bien.

Les candidatures sont à déposer en mairie sous enveloppe cachetée en main propre contre reçu avant le vendredi 17 mai 12h00. Les candidatures seront étudiées par la commission d'appel d'offre avec les critères suivants : prix, et en cas d'égalité personne résident sur la commune.

Les visites sont possibles au près de Monsieur Pascal BALLY, adjoint à l'urbanisme.

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler :

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à lancer l'appel à candidature,  
Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

Parcelle 20 AA 170  
(Annule et remplace la délibération du 26 février 2016)

Monsieur Pascal BALLY explique qu'il s'agit de reprendre la même délibération que celle du 26 février 2016, car une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération au niveau de la superficie et de la somme.

En effet, la commune s'était proposée d'acquérir la parcelle 20 AA 170 de 156 m<sup>2</sup> sur le site des Ramblas. La cession est de 1 500€.



Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Madame Le Maire rappelle que la parcelle AA 171 a été acquise par la commune dans une procédure de bien sans Maitre.

Madame Le Maire précise que ces acquisitions sont sur le budget des Ramblas.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à l'acquisition,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention :

#### **e) Echanges de parcelles**

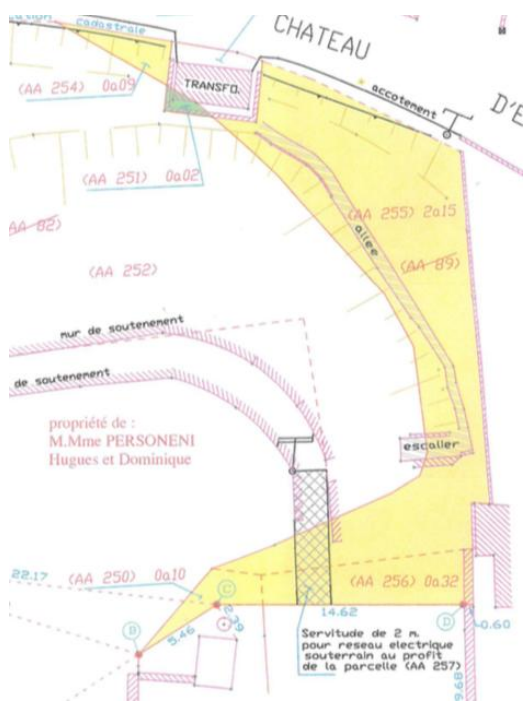
##### Cession de terrain au dessus de la fontaine (Annule et remplace les délibérations du 21/03/12 et 30/11/18)

Monsieur Pascal BALLY expose qu'il nous faut reprendre la délibération du 21 Mars 2012 comme suit :

Que la Commune cède à Monsieur et Madame Hugues PERSONENI les parcelles nouvellement cadastrées AA 250 pour 00a 10ca, AA 254 pour 00a 9ca, 255 pour 2a 15ca, et 256 pour 0a 32ca, en échange de la parcelle cadastrée AA n°251 pour 00a 02ca et de l'euro symbolique, pour avoir plus de visibilité, de repositionner le transformateur sur une parcelle communale, avoir moins de charge d'entretien du coteau.

Le transformateur restera la propriété de la Commune. En contrepartie, Mr et Mme PERSONENI devront concéder au profit de la parcelle AA 257 appartenant à la Commune une servitude de passage de 2 mètres de large pour les réseaux électriques souterrains, comme matérialisée sur le plan de bornage. Les frais de bornage seront à la charge de la Commune dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche du projet de la Fontaine.

En contrepartie, Monsieur et Madame Hugues PERSONENI érigeront un mur d'un mètre de haut pour délimiter leur nouveau terrain. Il réalisera la tranchée pour le câble électrique. (Voir vidéo projecteur)



Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

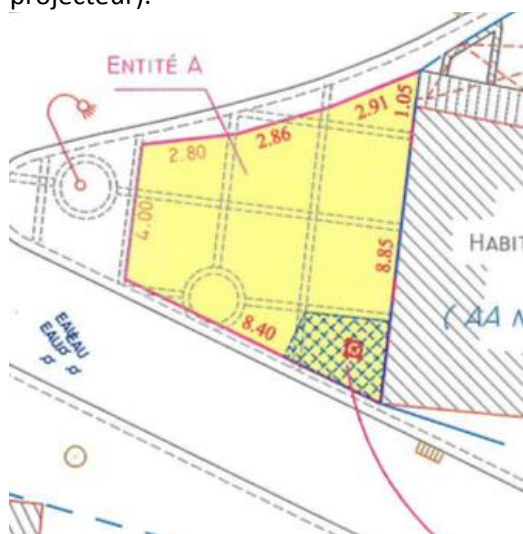
Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler :

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer tous les actes afférents à la vente,  
 Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

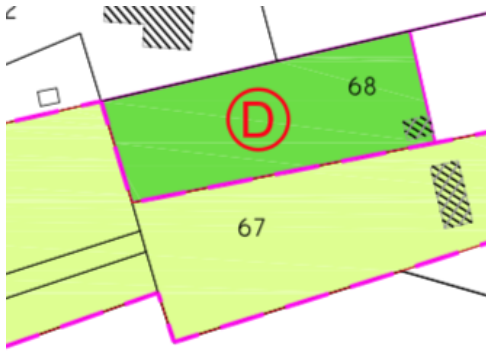
Parcelle communale rue du Château d'eau

Monsieur Pascal BALLY expose :

Un administré se propose d'échanger une partie de la parcelle 68 (Entité D) d'une contenance de 434 m<sup>2</sup> contre une portion de parcelle communal d'une contenance de 53 m<sup>2</sup>, rue du château d'eau avec une servitude pour l'accès à la borne à incendie dans l'attente de son déplacement (Voir plan vidéo projecteur).







**Avis favorable de la commission urbanisme du 13 mars 2019.**

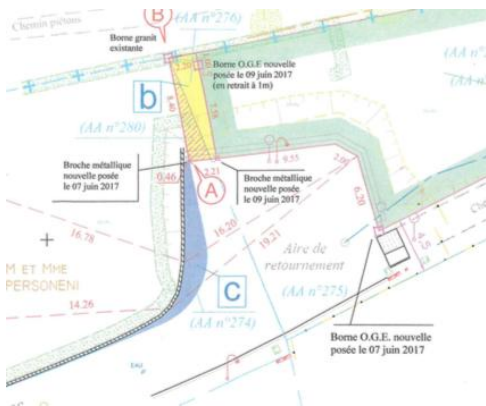
Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer tous documents afférents à cet échange. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

Parcelle communale Cote Emery

Monsieur Pascal BALLY expose que dans le cadre de la vente des parcelles AA21 et AA22, Madame Le Maire s'est rendue compte que la commune empiétait sur la propriété juxtante. Aussi pour régulariser cette situation, il s'agit d'échanger l'entité C contre l'entité B, toutes les deux de 19 m<sup>2</sup>. (Voir vidéo projecteur)



Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler :

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à cet échange. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

## f) Consultation projet Evolity 2019

Madame Cindy SURLEAU, suite à des inquiétudes de nombreux parents, a interrogé Madame Le Maire sur le projet Evolity sur la commune d'Arbouans. Elle expose la réponse des services de PMA suite à la demande de Madame Le Maire :





### « Objet : desserte de la commune d'Arbouans avec le nouveau de réseau bus effectif au 23 avril 2019 »

Le cœur de la commune d'Arbouans sera desservi de façon identique à l'ancienne ligne 30.

Les arrêts Les Essarts, Les Vergers et les Puges seront desservis.

Une desserte régulière sera assurée pendant les périodes scolaires, en heures de pointe. La numérotation des véhicules réalisant ces services restera « 30 ».

En heures creuses et pendant les vacances scolaires, le service TAD'Y sera disponible sur réservation à minima 2 heures avant le départ de la course (sous réserve de place disponible).

De Arbouans Les Essarts vers Montbéliard Acropole												Du lundi au samedi		
Les Essarts (Arbouans)	6.45	7.10	7.30	8.00	8.30	9.00	10.00	13.15	13.20	14.20	15.20	16.00		
Combe du Bois	6.50	7.15		8.05		9.05	10.05		13.25	14.25	15.25	16.05		
Mermoz	6.51	7.16		8.06		9.06	10.06		13.26	14.26	15.26	16.06		
Mouchotte	6.52	7.17		8.07		9.07	10.07		13.27	14.27	15.27	16.07		
Les Vignottes			7.32		8.32			13.17						
Place Ferrer Quai 2 (La Poste)			7.42		8.42			13.27						
Acropole Quai 5	6.55	7.20	7.45	8.10	8.45	9.10	10.10	13.30	13.30	14.30	15.30	16.10		
<small>           ■■ Circule uniquement en périodes scolaires            ■■ Circule uniquement les lundis, mardis, jeudis et vendredis en périodes scolaires         </small>														
Horaires réguliers en noir														
Horaires TAD'Y en rouge														
De Montbéliard Acropole vers Arbouans Les Essarts												Du lundi au samedi		
Acropole Quai 5	10.05	11.05	12.05	12.15	15.30	15.30	16.30	16.43	17.00	17.30	18.30			
Place Ferrer Quai 1 (La Poste)			12.07			15.32		16.45						
Les Vignottes			12.18			15.43		16.56						
Mouchotte	10.08	11.08		12.18	15.33		16.33		17.03	17.33	18.33			
Mermoz	10.09	11.09		12.19	15.34		16.34		17.04	17.34	18.34			
Combe du Bois	10.10	11.10		12.20	15.35		16.35		17.05	17.35	18.35			
Les Essarts (Arbouans)	10.15	11.15	12.20	12.25	15.40	15.45	16.40	16.58	17.10	17.40	18.40			
<small>           ■■ Circule uniquement en périodes scolaires         </small>														

Les « Hauts » d'Arbouans seront desservis par les arrêts Keller et Arbouans.

La ligne A qui passera par ces arrêts sera une ligne aux 20 minutes en heures de pointe et aux 30 minutes en heures creuses. Elle permettra de rejoindre l'Acropole à Montbéliard ou Le Clos à Mandeuire (le tracé est sensiblement le même que celui de la DIAM B actuelle, hors extension Nord).

Ci-dessous un extrait des fiches horaires (attention, ces fiches peuvent encore évoluer à la marge, elles ne sont pas définitivement actées).

Ligne A sens Mandeuire/Montbéliard - extrait fiche horaires												
temple	06:36	06:54	07:16	07:38	08:01	08:22	08:41	09:01	09:29	10:00	10:27	11:02
donzelot	06:43	07:01	07:24	07:46	08:09	08:30	08:49	09:09	09:37	10:08	10:35	11:10
acropole	06:51	07:10	07:33	07:55	08:18	08:39	08:58	09:18	09:46	10:17	10:44	11:19
Ligne A sens Montbéliard/Mandeuire - extrait fiche horaires												
acropole	15:29	15:59	16:28	16:59	17:26	17:46	18:08	18:28	18:51	19:13	19:37	20:02
donzelot	15:39	16:09	16:39	17:10	17:37	17:57	18:19	18:39	19:00	19:22	19:46	20:10
temple	15:47	16:17	16:47	17:18	17:45	18:05	18:27	18:46	19:07	19:29	19:53	20:17

Madame Cindy SURLEAU demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

**Madame Le Maire remercie Madame Cindy SURLEAU et les parents d'élèves qui ont eu « un vrai œil attentif » sur ce dossier dans l'intérêt de nos habitants.**

Monsieur Thierry GABLE précise qu'il s'était renseigné aussi sur ce sujet, au près du Vice-Président de PMA en charge des transports, suite à la construction de nouveaux quais bus devant les écoles.

Il est informé que fin avril, une opération de gratuité aura lieu pendant une journée pour utiliser le nouveau réseau.

**3. Culture**

**a) Camping provisoire des Pouges 2019**

Monsieur Thierry GABLE expose :

Comme chaque année, le Festival Rencontres et Racines, met à disposition un camping provisoire. Cette année le Festival a lieu du 28 juin 2019 au 30 juin 2019.

Monsieur Thierry GABLE propose de reconduire l'autorisation d'utilisation du site des Pouges avec les obligations suivantes :

- Prévoir le passage des patrouilles de police sur le camping provisoire
- Prévoir le nettoyage du site provisoire, de ses abords et le long des trajets menant au site
- Assurer la sécurité des festivaliers et des administrés sur le trajet du site Audincourt au camping

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des observations sous des remarques à formuler.

Monsieur Thierry GABLE demande à participer à la réunion de préparation.

Les élus passent au vote,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

**b) Fête foraine 2019**

Monsieur Thierry GABLE fait lecture de la convention de Partenariat avec la ville d'Arbouans Fête Foraine 2019 - Interventions de la Police Municipale Convention.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

L'inauguration aura lieu le 03 mai 2019.

Monsieur Jean Christophe MOREL demande s'il est possible comme l'année dernière de mettre des barrières sur l'avenue de l'Europe.

Monsieur Pascal BALLY demande de prévoir un nettoyage sur l'avenue de l'Europe et sur la rue des sablières.

Les élus passent au vote,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

**c) Demandes de salles et conventions**

Monsieur Thierry GABLE fait lecture d'une demande de salle par la fédération des chorales de Franche-Comté et de la convention de mise à disposition.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler :

Les élus passent au vote,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

Monsieur Thierry GABLE fait lecture d'une demande de salle par la sportive Audincourtoise et de la convention de mise à disposition pour des Championnats de gymnastique qui auront lieu du 15/06/2019 au 19/06/2019.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler :

Les élus passent au vote,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Fin du conseil à 21h40**